"Et si l'on parlait différemment de la violence domestique?"

Actes du 4ème forum violences domestiques

8 octobre 2009



Table des matières*

* Les textes sont rédigés par les orateurs, exception faite de l'exposé du Professeur Ansermet dont l'intervention orale est ici retranscrite et corrigée par lui.

I. De l'agressivité animale aux violences humaines

Par **le Professeur André Langaney** - Généticien, Université de Genève, Département d'anthropologie et d'écologie.

Il convient d'effectuer une distinction claire entre l'agressivité, qui est une prédisposition à développer un comportement d'agression, et cette agression elle-même, que l'agressivité peut éventuellement déclencher, conduisant en particulier aux violences domestiques, conséquences sociales.

On doit aussi noter que la relation entre agressivité et agression n'est pas toujours évidente : pour Konrad Lorentz, un prédateur attrapant une proie n'était pas agressif, tandis que pour Henri Laborit il l'était. En fait Lorentz pensait l'agression comme intra – spécifique, entre individus qui se reconnaissent de même espèce, ce qui n'est surement pas le cas de la prédation du Héron capturant une grenouille. Mais un mammifère prédateur attaquant une proie qui se défend devient manifestement agressif, que ce soit entre chat et rat, ou chien et chat. On notera aussi que des animaux végétariens sont souvent très agressifs. Le lien entre prédation animale et agressivité est donc faible ou absent.

La relation entre agressivité et violence est encore moins évidente, si l'on prend en compte toutes les violences d'ordre psychologique qui peuvent être exercées « à froid », sans agressivité apparente.

Avant de commencer cet exposé, je voudrais préciser mes positions sur deux points importants pour ce sujet.

D'abord, je pense que l'agressivité humaine n'est qu'une expression particulière d'une agressivité animale dont les mécanismes neurobiologiques et hormonaux sont très semblables et très conservés chez la plupart des mammifères quand ce n'est pas chez l'ensemble des vertébrés. Ceci donne des indications précieuses, en particulier grâce aux nombreuses observations et expériences sur l'animal que l'on ne pourrait pas réaliser sur des humains.

Ensuite, bien que généticien et spécialiste de l'évolution, je suis très opposé, en général, aux interprétations héréditaristes et aux abus d'interprétation de comportements par la génétique. En particulier dans le monde anglo-saxon, les « sociobiologistes » et autres adeptes de la prétendue « psychologie évolutionniste » voient de la génétique partout, alors que notre matériel génétique est beaucoup trop limité pour expliquer la plupart des phénomènes liés à l'apprentissage, à la culture et à la complexité d'ordre très supérieure de notre cerveau. Ne comptez donc pas sur moi pour développer ici les soi-disant résultats sur les gènes du crime, de l'intelligence, de l'homosexualité, de l'infidélité conjugale,… pour ne citer que les exemples les plus aberrants et les plus médiatisés. Mais cet avertissement est nécessaire car l'agressivité est un cas particulier où l'existence de facteurs ou d'un terrain génétiques est démontrée, même si ses modalités restent mystérieuses.

Génétique et agressivité

Dans le cas de l'agressivité, comme dans celui des dimensions corporelles ou de beaucoup d'autres caractères « quantitatifs » (c'est-à-dire défini par une intensité et non par une présence ou absence), on peut sélectionner, en dix à vingt générations, par sélection artificielle « massale » (choix des reproducteurs les plus « performants » pour le caractère recherché) des lignées d'individus présentant, de manière stable, des intensités fortes ou faibles du caractère.

De multiples exemples pratiques de cette sélection artificielle sont bien connus de tous : ils concernent les animaux de combat, tels que chiens, coqs, taureaux et même poissons combattants, ou bien les animaux de compagnie choisis et sélectionnés, au contraire, pour leur absence d'agressivité.

Selon les cas, cela fait des siècles ou même des millénaires que les Thaïs, les Chinois, les Philippins, les gens du Nord ou les Espagnols ont choisi les reproducteurs les plus agressifs à chaque génération pour obtenir les races domestiques violentes qui leurs permettent, dans des conditions déterminées, d'organiser leurs combats, spectacles et paris.

Le choix des reproducteurs est un choix de gènes.

Si, dans le cas qui nous occupe, les gènes déterminant un niveau ou un potentiel d'agressivité et leur fonctionnement physiologique ne sont pas connus, la réponse à la sélection massale prouve qu'il en existe.

En conséquence, dans une population non – sélectionnée, on peut s'attendre à une très forte variation de l'agressivité individuelle due à la diversité génétique de la population. Ceci correspond assez bien à ce que l'on observe effectivement dans les populations naturelles d'animaux, tandis que les différences d'agressivité entre espèces voisines résultent sans doute de sélections naturelles différentes au cours de leurs histoires séparées.

Le patrimoine génétique humain et le système neurologique et hormonal en cause dans l'agressivité sont largement partagés avec ceux des autres mammifères et même de tous les vertébrés. On peut donc penser que les prédispositions agressives sont très variables d'un individu à l'autre et que nous pourrions, nous aussi, être sélectionnés génétiquement pour ou contre l'agressivité.

Une culture humaine qui aurait réservé la reproduction à une minorité très agressive, à chaque génération, pendant des millénaires, aurait sans doute fabriqué des monstres génétiques violents, en particulier si elle entretenait la pratique de cette violence par l'éducation.

Fort heureusement, les générations humaines sont assez longues et les cultures assez changeantes pour qu'aucun Reich, fût-t-il Spartiate ou Afghan, ne dure mille ans et fabrique un monde de brutes génétiques. Ce qui ne veut pas dire, malheureusement, que culture et éducation ne puissent pas aussi fabriquer, beaucoup plus vite et sans bricolage génétique, des brutes presque aussi redoutables…

Ce que je qualifierai, pour faire bref, de machocratie et l'oppression des femmes durent depuis des millénaires. Elles touchent la plupart des sociétés, en particulier dans les pays développés. On ne peut ignorer que les gènes qui font les mâles conduisent à fabriquer plus de l'hormone dite mâle (la testostérone) que ceux qui font les femelles. Et qu'il existe un lien direct entre les taux de testostérone dans le sang et l'agressivité chez tous les vertébrés, ainsi que l'ont montré de très nombreuses études sur les mammifères et les oiseaux. Les espèces dont l'agressivité est saisonnière, tels les cerfs, les canards et beaucoup de passereaux territoriaux comme les mésanges, confirment de manière spectaculaire ce lien entre variation de la production hormonale et comportement.

Il y a donc, sans aucun doute, de la génétique et de la physiologie dans les différences spontanées d'agressivité entre humains, même si éducation et culture conduisent, selon leur pratique, à des résultats très différents en termes d'agression et de violence.

Comme les hommes et les femmes fabriquent les mêmes hormones sexuelles, mais dans des proportions assez différentes, les hommes, qui fabriquent habituellement beaucoup plus de testostérone, ont sans doute, hors culture et éducation, une prédisposition à l'agression supérieure, en moyenne, à celle des femmes. Il faudrait être aveuglé par l'idéologie pour ne pas mettre cette probable prédisposition biologique plus forte en rapport avec les statistiques sur les violences, les agressions et leur répression : elles laissent les femmes loin derrière les mâles dans tous les pays occidentaux, dont le nôtre, et dans beaucoup d'autres pays où elles sont disponibles.

Il y a donc lieu de penser que la prévention de la violence domestique, certainement liée à la biologie du machisme, nécessite une réflexion, un effort éducatif et une critique culturelle particulièrement sévères, en particulier au niveau des différences d'éducation entre les genres. Le moins que l'on puisse dire est que nous en sommes très loin et que l'essentiel reste à faire dans ce domaine, y compris et peut-être surtout chez nous.

L'éducation aux mains des marchands et du profit

Ce que la société offre comme modèles aux enfants à travers l'éducation scolaire et familiale, mais aussi par les jouets, les jeux, les lectures, les sports de compétition et le tout-puissant audio-visuel, devrait être surveillé attentivement, tant par les responsables politiques et administratifs de l'éducation que par les parents. Or on assiste aujourd'hui très souvent à une totale démission des uns et des autres. D'un côté les pesanteurs historiques partageant les jouets en poupées et dinettes pour les filles et en armes et jeux guerriers pour les garçons perdurent. Mais de l'autre, les jeux électroniques et programmes de télévision addictifs sont laissés à la loi de la jungle et du marché et proposent des modèles de comportement d'une violence effrayante et banalisée.

Les jeux, les dessins animés et beaucoup de sports de compétition sont souvent autant d'incitations à la normalisation et à l'assimilation du sexisme qu'à la banalisation de la violence, quand ce n'est pas de la guerre ou de la torture. Dans le meilleur des cas, ils ne font que renforcer les stéréotypes sexistes sur les comportements. Au pire, ils incitent directement à la violence en général, quand ce n'est pas aux violences domestiques et sexuelles.

Le cadre domestique, la violence et les inégalités sociales

Je n'aurai pas l'occasion de développer ici cet aspect très important des conditions d'exercice de la violence. Mais je dois évoquer au moins le rôle de la territorialité dans l'expression de l'agressivité et la mise en œuvre de la violence. Les travaux des éthologistes, de Konrad Lorentz à Desmond Morris et Edward T. Hall, montrent à quel point la réduction de l'espace dans les conditions de vie artificielles conduit à une exacerbation de l'agressivité et à un stress propice aux réorientations violentes. Dans « Le zoo humain », Desmond Morris comparait la montée fréquente de l'agressivité et du stress dans les villes surpeuplées à ce qui se produit quand on réduit l'espace dans un poulailler, un aquarium ou dans des cages d'élevage. Quand l'espace ne permet plus la fuite ni le respect des distances sociales, les confrontations stressantes se multiplient, et avec elles les violences qu'elles provoquent.

On ne peut que rapprocher ces données de la situation domestique de ceux qui, faute de moyens, cohabitent trop nombreux dans des locaux trop petits, sans possibilités de s'isoler, sans possibilité de fuir celui, celle ou ceux à qui ils n'ont pas envie d'être confrontés, du moins à ce moment là.

La réduction de l'espace chez les animaux aggrave les agressions liées aux comportements territoriaux et rend mortelles des confrontations qui ne le seraient pas dans la nature. Dans le meilleur des cas, elle se gère par l'établissement de hiérarchies et un partage inégal de l'espace et des ressources, aux dépens des dominés. Dans le pire des cas, elle aboutit à une totale déstructuration sociale et à des comportements tels que l'infanticide par les mères.

Dans le huis clos d'un logement trop petit, l'espace est l'objet de compétition entre les membres de la famille, d'une lutte de pouvoir pour sa répartition et d'une hiérarchisation qui peut devenir insupportable et mener à des violences. Je ne peux m'empêcher de penser à la tribu napolitaine du superbe film « Affreux, sales et méchants » !
Les violences domestiques peuvent être aggravées par la pauvreté et les mauvaises conditions de logement. Elles n'épargnent pas pour autant les milieux type « luxe, calme et volupté » où l'espace disponible n'est pas compté, mais où la territorialité peut concerner des champs abstraits comme le pouvoir, la répartition du temps entre travail et vie domestique, ainsi que le domaine des idées.

L'idéologie profondément malsaine de la compétition dans le travail, le sport ou l'économie s'importe souvent dans les familles, avec ses stéréotypes sexistes, dans des contextes où

elle n’a rien à faire. Elle conduit alors à des conflits récurrents, souvent incompris, quand ce n’est pas au mépris, à ses souffrances et à ses exactions.

II. Violence conjugale et égalité

Par **Madame Sylvie Durrer** - Cheffe de service du Bureau de l'égalité entre les hommes et les femmes du canton de Vaud (BEFH), Département de la sécurité et de l'environnement. Anciennement Professeure de linguistique à l'Université de Lausanne et co-responsable de la première Ecole doctorale lémanique en Etudes genre.

Plan de l’exposé

1. Introduction
2. Et si l’on parlait différemment de violence domestique ?
3. Définition, facteurs de risque et statistiques
4. La suspension provisoire selon l’art. 55a CPS
5. Le discours médiatique : entre euphémismes et silences
6. Pour un discours plus efficace - un point de vue de victimes
7. Pour un discours efficace - un point de vue de thérapeute
8. En guise de conclusion : que signifie « égalité » ?
9. Bibliographie

1. Introduction

C’est un grand honneur de prendre la parole devant un parterre nombreux et par certains côtés intimidant, car je ne suis pas une spécialiste de la violence domestique, mais une généraliste des questions d’égalité et de genre.

Les questions de genre ont ceci de formidable qu’elles donnent souvent l’envie aux responsables de forums, d’y convier des spécialistes d’autres disciplines. Ainsi, cet été, quand la Radio suisse romande a souhaité aborder la question des « femmes de carrière », elle a sollicité pour me donner la réplique un myrmécologue. La situation inverse ne m’est encore jamais arrivée. Je n’ai jamais eu l’occasion, en tant que spécialiste du genre, d’intervenir dans une réunion de myrmécologues. Pour ma part, j’ai toujours grand plaisir à étendre mes connaissances et élargir mon horizon et je remercie mon prédécesseur de m’avoir éclairé sur certains aspects de l’agressivité animale.

En tant que cheffe du Bureau de l’égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud (BEFH), je suis amenée à traiter aussi bien de *formation* que d’*emploi*, autant de la *Journée Oser tous les métiers* que de la *rédaction épicène*, de l’*accueil préscolaire et parascolaire des enfants* que du *contrôle de l’égalité salariale dans les procédures de marchés publics* ou de la *violence domestique*.

Pour ce qui est de la violence domestique, le BEFH travaille depuis une dizaine d’années sur cette problématique, en collaboration étroite avec de nombreux milieux spécialisés. Afin que son action soit la plus pertinente possible, il a effectué, en 1999 et en 2002, en collaboration avec l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive d’une part, et avec le Service cantonal de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) ainsi que le Centre d'accueil MalleyPrairie d’autre part, deux études de besoins auprès des organismes publics et privés du canton confrontés à des situations de violence conjugale. Ces organismes relevaient de divers champs : sécurité, santé, justice, social, etc La première étude a débouché sur la proposition de 45 mesures réparties en 8 domaines.

Une enquête approfondie est actuellement en cours auprès des milieux professionnels impliqués dans les projets menés durant ces dix années. L’objectif est d’évaluer l’application de ces mesures et de réactualiser les recommandations.

La deuxième étude avait pour objectif d'établir une « carte du réseau » recensant les organismes vaudois offrant des prestations aux adultes victimes de violences.

Ces deux études ont notamment abouti à la création d'un groupe de parole, à des modules de formation pour la police, à des campagnes d'information grand public ou encore à un protocole de dépistage et d'intervention auprès des adultes victimes de violence (DOTIP), décliné en deux versions, l'une pour le personnel médical et l'autre pour le personnel social non spécialiste de la violence conjugale.

Le travail en réseau s'est par la suite concrétisé dans la constitution d'une Commission cantonale interdisciplinaire de lutte contre la violence domestique, dont l'existence et les missions sont maintenant inscrites dans la loi vaudoise d'application de la loi fédérale d'aide aux victimes d'infration :

LVLAVI - Chapitre IV - Violence domestique - art. 19

Art. 19 - Commission cantonale de lutte contre la violence domestique

[1] Le Conseil d'Etat institue une commission cantonale de lutte contre la violence domestique et nomme ses membres pour la durée de la législature.

[2] La présidence est assurée par la cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Art. 20 - Missions

[1] La commission cantonale de lutte contre la violence domestique :

a. élabore un concept de mesures de prévention et de lutte contre la violence domestique, en tenant compte de l'existant, et le propose au Conseil d'Etat ;

b. propose la mise en place de mesures concrètes pour prévenir et lutter contre la violence domestique ;

c. favorise la collaboration interinstitutionnelle ;

d. encourage la coordination des activités des instances administratives et judiciaires de l'Etat, ainsi que des organisations privées concernées par la violence domestique.

Le travail de collaboration entre le BEFH et les milieux concernés par la violence domestique s'est intensifié avec la mise sur pied, au niveau romand, d'un site interactif **violencequefaire.ch,** qui comporte un volet pour les jeunes **comeva.ch**, et qui offre une répondance pour les trois publics prioritairement visés - victimes, auteur-e-s, entourage -

ainsi que des informations pour les milieux professionnels, les aidant à dépister et à orienter les personnes concernées.

Plus récemment, ce travail en réseau s'est encore accru par la création d'une Conférence latine contre la violence domestique, qui a pris le relais de la Conférence romande de l'égalité, au sein de laquelle s'effectuait jusqu'alors la coordination romande.

Le Bureau du délégué aux violences domestiques et le Service pour la promotion de l'égalité du canton de Genève font partie de cette conférence, qui est présidée pour l'instant par le canton de Vaud et qui dispose d'un financement du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

Ce premier bref panorama effectué, venons-en à l'objet du forum de ce jour et de mon intervention qui répond à une sollicitation, à une commande, du Bureau du délégué aux violences domestiques.

Les commandes sont toujours intéressantes, dans la mesure où elles incitent à revisiter sa réflexion et sa position, au risque parfois de les modifier, quitte aussi à les réaffirmer.
Voici les questions qui m'ont été plus précisément adressées, à l'occasion de nos échanges de courriels préparatoires :

1) **Les femmes ne sont-elles pas aussi auteures de violence domestique ?**
2) **Peut-on dire que plus il y a d'égalité dans le couple (au travail et dans la société en général), moins il y a de violence ou l'inverse ?**
3) **L'égalité peut-elle accroître la violence ?**
4) **Que faut-il entendre par égalité ?**

Par la suite, j'ai reçu le titre du forum, destiné à embrasser l'ensemble des réflexions des intervenant-e-s :

« Et si l'on parlait différemment de la violence domestique ? »

Comme tous les titres, celui-ci a une valeur programmatique, mais aussi apéritive, qui n'est pas sans rappeler les slogans. Pour la valeur apéritive, la présence d'une assistance très nombreuse montre qu'elle a bien fonctionné.

Qu'en est-il maintenant du programme proposé par le titre, choix stratégique pour tout discours, qu'il soit littéraire, filmique, journalistique, scientifique ou politique ? Voilà l'objet sur lequel j'aimerais m'arrêter un peu, avant de répondre aux questions. Cette attention au discours me permettra de nouer la gerbe entre mon ancienne activité de linguiste et ma fonction actuelle de déléguée à l'égalité.

2. Et si l'on parlait différemment de la violence domestique ?

Le titre proposé pour ce forum est qualifié par les linguistes d'**acte de langage indirect**. Un acte de langage indirect est utilisé par un locuteur ou une locutrice, quand il veut ménager, pour des raisons variables, son destinataire. Il s'agit d'une pratique tout à fait habituelle et qui peut prendre diverses formes. Ainsi plutôt que de dire :

5) Range la cuisine !

on pourra dire

6) Je te prie de bien vouloir ranger la cuisine ! - Ce serait sympa si tu rangeais la cuisine - Merci de ranger la cuisine - J'apprécierais beaucoup d'avoir une cuisine rangée - Tu ne pourrais pas ranger juste un peu la cuisine par hasard ? - etc.

A côté de toutes ces formules, il en est une assez volontiers utilisée, qui suit la trame syntaxique du titre choisi :

7) Et si tu rangeais la cuisine ?

Sous l'aimable suggestion, on sent bien qu'il y a une demande assez pressante.
En fait, la forme interrogative se substitue ici la forme impérative. Elle a pour objectif d'atténuer le caractère potentiellement problématique de l'acte de discours, en le drapant d'un maximum de **politesse**.

Les linguistes considèrent même que le degré de politesse d'un acte de langage est proportionnel au degré de menace. Or en matière de politesse le titre de ce forum ne lésine pas sur les ressources linguistiques disponibles.

Il démarre avec un petit mot tout à fait banal **ET**, qui nous situe d'emblée dans une relation de familiarité et dans une histoire interactionnelle, dont on suggère de franchir une nouvelle étape.
Quant au **SI** hypothétique, décrit par les mêmes spécialistes comme un **créateur de monde**, il nous engage à explorer un nouvel univers, dont on nous laisse entrevoir qu'il sera favorable au dossier.

Cependant si on complète la proposition sur la base des questions adressées, on aboutit à quelque chose du type :

8) Et SI l'on parlait différemment la question, on pourrait ALORS voir que les femmes sont aussi auteures et que l'égalité génère de la violence.

S'agit-il d'une perspective nouvelle, inédite ? J'y reviendrai.

En tous les cas, la suggestion livrée par le titre est pressentie comme délicate, puisque le **SI** enchaîne avec un autre petit mot, constitué d'une simple lettre « **L** ». Cette lettre a ici pour fonction d'éviter un **hiatus**, c'est-à-dire un clash désagréable de voyelles. Pour mémoire, le hiatus est considéré comme **dysphonique** en français. On dispose donc de divers moyens grammaticalisés pour l'éviter, en particulier l'insertion d'une consonne dite **éphelcystique** comme dans *<u>VA-Y</u>* qui devient *vas-y* ou dans *si on* qui devient *si l'on*.

Soulignons cependant que, tandis que dans le premier exemple, *vas-y*, la présence de la consonne éphelcystique est absolument indispensable, dans le cas qui nous occupe cette consonne résulte d'un choix stylistique de la part des auteur-e-s, qui fleure bon l'académisme et aussi peut-être cette volonté d'éviter tout hiatus, au propre mais aussi au figuré. Ce L n'était donc pas nécessaire, mais mieux vaut deux précautions qu'une quand on demande de parler **différemment** de violence domestique. Tous les signaux d'apaisement sont les bienvenus… Décidément les enjeux sont élevés.

Le choix stylistique de la consonne éphelcystique contraste avec le choix du pronom ON, plus familier.

Qui est donc ce ON qui aurait tant intérêt à parler différemment ? S'agit-il des *associations féministes*, des *bureaux de l'égalité*, des *maisons pour femmes*, des *centres pour hommes*, des *thérapeutes*, des *médecins*, des *juges*, de la *police* ?

Dans la mesure où j'ai été invitée à m'exprimer, je considérerai que cette suggestion m'est particulièrement adressée, dans ma fonction de déléguée à l'égalité bien sûr, et qu'il m'est très poliment enjoint de parler différemment de la violence domestique.

Je ne saurais finir cette brève analyse linguistique, sans souligner l'imparfait hypocoristique souvent utilisé dans des formulations du type :

9) Je **voulais** vous demander si vous pouviez me rendre un petit service.

où il n'a pas de valeur temporelle passée mais une valeur de politesse ou d'atténuation. Le mécanisme de ce type d'imparfait est bien identifié :

10) En rejetant fictivement le procès dans le passé et en prenant ses distances grâce à la 3e personne, le locuteur atténue la force de ses paroles : Alors, on n'était pas sage ? On avait faim ? (Riegel et alii,1996, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, p. 309).

Avant de traiter cette demande de parler **différemment**, qu'on ne saurait refuser, tant elle est énoncée poliment, il me faut quand même préciser la parole du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud en matière de **violence domestique.**

Je commencerai par clarifier, en quelques mots, la position du BEFH sur les questions de **définition, de facteurs et situations de risque et de statistiques**.

3. Définition, facteurs de risque et statistiques

Le BEFH définit la violence domestique de la façon suivante :

11) Toute atteinte à l'intégrité psychique ou physique exercée par une personne sur une autre, dans le cadre d'une communauté de vie, et qui s'accompagne:
- pour la **victime :** d'un sentiment de contrainte et de danger
- pour l'**auteur-e :** d'une volonté de contrôle.

A la suite de l'Organisation mondiale de la santé (OMS, résumé du Rapport mondial sur la violence et la santé, Genève, 2002), j'ajouterai que la violence domestique peut être physique, sexuelle, psychologique ou économique :

12) « La violence plus spécifiquement conjugale comprend la violence économique, la violence psychologique, la violence physique et la violence sexuelle. » (OMS, Genève, 2002).

Ces différentes formes de violence peuvent hélas apparaître de façon isolée, concomitante ou successive :

13) « Tout autant que les actes d'agression physiques comme les coups de poing ou de pied, la violence infligée par le partenaire comprend les rapports sexuels imposés et d'autres types de coercition sexuelle, des formes de harcèlement psychologique comme intimidation ou humiliation, ainsi que des comportements de contrainte comme isoler une personne de sa famille et de ses amis ou lui restreindre l'accès à une information et à une assistance. » (OMS, Genève, 2002)

L'OMS observe que la violence domestique ne concerne pas également les femmes et les hommes :

> « Bien que les femmes puissent faire preuve de violence à l'égard de leur partenaire masculin et qu'il puisse également y avoir des actes de violence entre partenaires du même sexe, l'essentiel du fardeau dans ce domaine est supporté par les femmes victimes de partenaires masculins. » (OMS, Genève, 2002)

Pour ce qui est des facteurs de risque, le canton de Vaud, comme plusieurs autres cantons, dont Genève, a eu l'occasion de rappeler sa position, à l'occasion d'un bilan intitulé *La violence dans les relations de couple. Ses causes et les mesures prises en Suisse*. Réalisé fin 2008, ce bilan fait suite au postulat de la Conseillère nationale Doris Stump, qui demandait au Conseil fédéral un rapport sur les causes de la violence dans l'environnement social proche.

Concernant les **causes**, les enquêtrices signataires font état d'un très large consensus parmi les spécialistes de la question :

14) « Il est incontesté que plusieurs causes concourent à l'apparition de la violence dans les relations de couple et que les facteurs favorisant l'émergence de la violence sont complexes. L'apparition de la violence présuppose en tout cas un « amalgame de plusieurs facteurs » (CK). Tous les experts et expertes thématisent ce phénomène […] » (Egger & Moser 2008 : 42)
15) « Les expert-e-s mentionnent quatre facteurs centraux liés à l'apparition de comportements violents dans les relations de couple : les relations entre femmes et hommes ancrées dans une culture patriarcale et, inhérente à cet aspect, la socialisation liée à la vision stéréotypée du rôle des deux sexes (deux facteurs intervenant au niveau de la société), les processus d'apprentissage social (facteur individuel) et la banalisation et la tolérance de la violence (facteur à caractère politique et sociétal plus large). » (Egger & Moser 2008 : 42)

En résumé, les expert-e-s s'accordent à reconnaître les causes suivantes :

16) **Principales causes de la violence domestique** : culture patriarcale, vision stéréotypée des rôles des femmes et des hommes, parcours individuel, position sociétale sur la violence.

Toutefois, il apparaît que la relation de causalité n'est pas simple et linéaire. La présence d'une caractéristique ne suffit pas, bien souvent, à induire à elle seule le problème. Il existe des **facteurs déclencheurs** et des **situations à risque** :

17) **Principaux facteurs déclencheurs et situations à risque** : phases de transition dans le couple (mariage, maternité, chômage, changement d'emploi, etc.), consommation d'alcool, maladie et trouble psychique, isolement social, délinquance communautaire.

Ces considérations sur le caractère multifactoriel de la violence domestique ne sont pas nouvelles. Depuis une dizaine d'années maintenant, elles sont répétées à l'envi, même si elles peinent parfois à être entendues.

Selon l'OMS et les expert-e-s suisses, la dimension patriarcale est donc un élément causal important, mais pas nécessairement suffisant, quant à la violence conjugale.

En supprimant la dimension patriarcale, on devrait donc améliorer considérablement la situation. Il s'agit d'une hypothèse, qui n'a cependant pu encore être pleinement vérifiée dans la mesure où, à ce jour, aucune société n'est tout à fait égalitaire. A l'inverse toutefois, on observe que les sociétés les plus patriarcales, les plus inégalitaires sont celles qui, bien souvent, manifestent la violence la plus importante. Il ne s'agit donc pas de théorie mais d'observations empiriques. En d'autres termes, ce que l'on constate, c'est que les hommes qui sont imprégnés de culture patriarcale tendent plus à faire preuve de violence domestique, et de délinquance en général.

A ce propos, on observe aussi que les sociétés patriarcales n'exercent pas seulement de la violence sur les femmes mais aussi sur les hommes jeunes et plus généralement sur les enfants, ce qui induit chez les garçons de nouvelles violences, comme l'a montré notamment l'étude de Denis Ribeaud, criminologue à l'Université de Zurich. Cet expert a établi que les normes de masculinité ainsi que les attitudes patriarcales accroissent le risque de violence chez les jeunes garçons qui y sont exposés notamment dans leur environnement familial.

Du point de vue des **faits** toujours, le BEFH se réfère aux **statistiques** officielles, même si elles comportent des limites.

18) « Il n'existe pour l'instant pas de statistiques à l'échelle nationale sur la violence domestique, respectivement la violence dans les relations de couple, ni de système national de saisie des données relatives à ces violences. L'enquête de l'Office fédéral de la statistique (Zoder 2008) sur les homicides révèle qu'entre

2000 et 2004, 250 femmes ont été victimes d'homicides ou de tentatives d'homicide commis par leur partenaire ou ex-partenaire. Durant la même période, on compte 54 hommes victimes dans le contexte d'une relation de couple, dont un homosexuel. » (Egger & Schär Moser 2008 : 88).

Les statistiques font donc état d'une inégalité entre les femmes et les hommes en matière de violence domestique.

Cette donnée, malgré ses limites, semble être corroborée par les diverses méta-analyses effectuées, qui, dans leur grande majorité, tendent à confirmer qu'en matière de violence domestique, les victimes sont plutôt féminines, et qu'en matière de violence communautaire, les victimes sont plutôt masculines. Enfin dans les deux cas, les auteur-e-s sont plutôt masculins. C'est ce que révèle une récente méta-analyse, effectuée par deux criminologues de l'Université de Lausanne, Véronique Jaquier et Joëlle Vuille :

19) « Dans les années 70, on a souvent dit que le taux de criminalité des femmes augmentait beaucoup plus rapidement que celui des hommes et qu'elles devenaient de plus en plus violentes. Une partie des chercheurs considérait que, en réclamant l'égalité économique, juridique et sociale entre les genres, le féminisme avait aussi provoqué une égalité dans le domaine de la criminalité, les femmes rattrapant alors les hommes sur ce plan également. […] Or le taux de délinquance des femmes a toujours suivi la même courbe que celui des hommes, augmentant et diminuant aux mêmes périodes et dans les mêmes proportions, si bien que le ratio entre les deux sexes est demeuré constant […]. » (Jaquier & Vuille 2008 : 15)

Aujourd'hui les femmes sont plus libres de leurs mouvements, du moins dans les pays occidentaux, sortent beaucoup et ont donc de nombreuses occasions de réaliser des délits. Pourtant ceux-ci demeurent moins nombreux que ceux exercés par leurs collègues masculins.

20) « Sur ce point, il existe un consensus : les chercheurs s'accordent sur le fait que les femmes commettent surtout des délits peu graves et non violents. » (Jaquier & Vuille 2008 : 18)
21) « [En Suisse] les femmes représentent 66.6% des victimes d'homicide domestique, contre 25% en moyenne pour les autres catégories. Aux Etats-Unis, les tendances sont quasi identiques : les femmes représentant généralement moins d'un quart des victimes, mais plus de la moitié d'entre elles dans les homicides domestiques ou familiaux. (Jaquier & Vuille 2008 : 56)

Ainsi, jusqu'à preuve du contraire, la violence dans le couple est un délit qui reste majoritairement masculin.

Certaines personnes seront peut-être déçues par cette information, qui n'est pas inédite, mais que je considère comme une excellente nouvelle : les femmes n'ont pas rattrapé leur retard dans ce domaine et ne semblent pas être en voie de le rattraper. S'il s'agit d'une bonne nouvelle, c'est qu'il n'est évidemment pas souhaitable de viser à l'égalité dans la violence. Voici donc un premier élément de réponse à la question initiale, plus d'égalité dans la société n'a pas amené plus d'égalité dans la violence.

Je souhaiterais insister sur deux autres points qui ne semblent pas avoir toujours été clairement entendus.

Premièrement, tout homme n'est pas un agresseur en puissance, de même que toute femme n'est pas une victime qui s'ignore. Même si cela est parfois difficile à entendre ou à croire, l'ennemi N° 1, pour la grande majorité des femmes e t des hommes engagés dans la lutte contre la violence domestique, n'est pas l'homme mais le patriarcat, responsable au premier chef des inégalités entre elles et eux.

Secondement, j'aimerais rappeler, à la suite de Véronique Jaquier et Joëlle Vuille, que les femmes victimes ne sont pas condamnées à le demeurer :

22) « […] la majorité des femmes victimes de violences domestiques quittent leur partenaire. Peut-être pas à la première gifle, peut-être pas dans les premiers mois, mais tôt ou tard, une grande partie parvient à le faire. […] La question se pose alors de savoir pourquoi quitter un partenaire violent prend du temps et pourquoi certaines femmes demeurent prisonnières d'une relation abusive et ne parviennent pas à partir, alors même que leur vie est en jeu. » (Jaquier & Vuille 2008 : 67)

Cela étant, il nous manque aussi des connaissances sur les causes et facteurs de risque de la violence exercée par les femmes sur les hommes. Des études sur les hommes victimes doivent être conduites, mais elles ne peuvent être faites dans un esprit de revanche envers les féministes, ces pionnières qui ont eu le grand mérite de mettre sur la place publique un problème qui était confiné dans la sphère privée.

Par ces considérations, est-ce que je réponds à l'injonction très polie qui m'a été faite de parler **différemment** de la violence domestique, d'interroger les idées reçues à son propos, de les défier et si nécessaire de les renverser ? Mais de quelles idées reçues s'agit-il ? S'agit-il de l'idée reçue qui voudrait que les femmes ne sont « jamais criminelles et toujours victimes », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Véronique Jaquier et Joëlle Vuille, titre choisi par la maison d'édition ? Or je tiens à rappeler qu'une telle idée n'a jamais été véhiculée par le Bureau de l'égalité vaudois, ni par ses partenaires de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique. Dès lors vous comprendrez qu'il m'est difficile de parler différemment.

Quant à la seconde question, à savoir « l'égalité peut-elle accroître le risque de violence ? », j'ai déjà commencé à apporter un élément de réponse.

J'aimerais cependant poursuivre la réflexion en m'arrêtant quelques instants sur un constat livré par le professeur Alberto Godenzi à l'occasion d'un programme national de recherche, réalisé en collaboration avec Georg Müller, maître d'enseignement et de recherches à l'Université de Fribourg. Leur constat peut être résumé de la façon suivante :

23) « La recherche met en lumière un autre élément intéressant, soit le fait que l'activité lucrative de la femme a une influence sur la survenance de conflits. Plus la femme est active professionnellement, plus les conflits se multiplient, notamment en raison du changement de l'équilibre du pouvoir entre l'homme et la femme. Dans ces cas, le passage à la violence physique dépend d'un grand nombre de facteurs, notamment de la faculté de l'homme à s'accommoder du nouveau statut de la femme et de son activité hors du foyer. » (Comment éviter la violence - PNR 40 - Communiqué de presse 2002)

Je soulignerai deux points. Premièrement, une plus grande égalité dans les faits augmente les conflits, ce qui n'est pas encore de la violence. Deuxièmement, quand il y a violence, ce n'est pas l'égalité qui la génère, mais le **refus de l'égalité**, la résistance à l'égalité, donc la culture patriarcale.

A nouveau, face à un tel constat, est-ce qu'il faut parler **différemment** de la violence domestique ?

En changeant de discours, notamment lors des campagnes de communication grand public, en mettant par exemple en évidence les 10 à 20% d'hommes victimes de violence

domestique, ne court-on pas le risque que l'arbre cache la forêt ? Surtout, ne court-on pas le risque de rendre l'identification des femmes victimes très difficile ?

En effet, comme vous le savez, pour les femmes aussi, la violence qu'elles subissent emprunte une dynamique qui les amène à croire qu'elles sont elles-mêmes responsables de ce qui leur arrive et que c'est de leur faute si l'auteur de violence en est arrivé là, au final que ce sont elles les véritables auteures de la violence. Aborder publiquement la question des hommes victimes de violence domestique est donc une affaire délicate, qu'il ne faut pas éluder, mais qu'il faut aborder avec subtilité, en prenant garde aux effets contre-productifs. Le BEFH vient de lancer une réflexion à ce propos.

En résumé, il faut veiller à ne pas aller trop vite, à ne pas parler **différemment**, alors même que la première parole n'a pas encore été intégrée, alors que la première sensibilisation ne s'est pas encore accomplie. A l'appui de cette thèse sur le caractère inachevé de la prise de conscience, je retiendrai deux observations. La première concernera la suspension de procédures relatives à la violence domestique. La seconde abordera la verbalisation de la violence domestique par le discours médiatique.

4. La suspension provisoire de la procédure - art. 55 a CPS

Dans les situations de violence conjugale, lorsque la victime de lésions corporelles simples, de voies de fait réitérées, de menaces ou de contraintes le demande ou l'accepte, l'article 55a du Code pénal suisse prévoit que les autorités pénales peuvent prononcer la suspension provisoire de la procédure, quand bien même la poursuite a été initiée d'office et non sur plainte. La procédure est reprise uniquement sur demande expresse de la victime, demande qui doit se faire dans un délai de 6 mois. Or il semble que dans un très grand nombre de cas, la procédure est suspendue. En outre, faute pour la victime d'avoir requis la reprise de la procédure, la poursuite tombe et l'auteur-e bénéficie alors d'un non-lieu.

Dans les faits, cet article 55a du Code pénal a pour conséquence que la responsabilité de l'action repose à nouveau sur les épaules des victimes de violence conjugale, alors même que c'est précisément ce que l'on avait voulu éviter avec la poursuite d'office. Dès lors, on peut se demander si on n'est pas revenu à la case départ, à la situation avant 2004.
Cette interrogation est partagée par nos instances fédérales. En effet, la Conseillère nationale Bea Heim, a déposé une motion à ce propos au printemps 2009. Cette motion a ensuite été soutenue pas le Conseil fédéral puis adoptée par le Conseil national le 3 juin 2009. La teneur est en est la suivante :

24) **Endiguer la violence domestique - 09.3059 – Motion Bea Heim**

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur la pratique des cantons concernant la suspension de procédures relatives à la violence domestique. Sur la base de ce rapport, il proposera des mesures pour endiguer ces actes de violence et renforcer le statut juridique des victimes. Il évaluera en particulier des mesures visant les objectifs suivants:

1. La procédure pourra être suspendue provisoirement uniquement si l'auteur des violences suit un programme d'apprentissage contre la violence. Le classement définitif de la procédure dépendra de la réussite du programme et d'une non-récidive.
2. Si, dans les six mois suivant la suspension provisoire, l'auteur de violences cesse de participer au programme d'apprentissage ou est poursuivi pour de nouvelles violences, la procédure pourra être reprise d'office.
3. En cas de récidive, une suspension ne sera plus possible et, si la procédure a été suspendue, elle sera reprise d'office.

Nous attendons avec impatience la réponse du Conseil fédéral aux propositions émises par Bea Heim.

5. Le discours médiatique : entre euphémismes et silences

Prenons maintenant les médias, comme exemple de cette difficulté à appréhender la violence domestique sans faux-fuyant.

Il y a là un enjeu important, car le discours médiatique remplit un rôle crucial dans la sensibilisation à la problématique, comme on peut le lire dans les résultats du Programme national de recherche « L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation », paru en 2009.

Les recherches issues de ce programme montrent que les élèves (enquête auprès de 1405 jeunes ZH - âge 9 à 17 ans) disposent de certaines connaissances sur la violence domestique, que leur source d'information est prioritairement les médias et que leurs représentations manquent de cohérence.

25) Il coexiste des visions traditionnelles et modernes au niveau de l'égalité des sexes. Malgré le fait qu'une grande majorité des jeunes désapprouvent les affirmations légitimant la violence dans une relation entre les deux sexes, une minorité non insignifiante - un cinquième des garçons et un huitième des filles -

considère que la violence à l'égard des femmes est un moyen légitime.
(Programme national de recherche « L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation », paru en 2009)

Il est apparu aussi que la moitié des enfants considérait qu'il serait difficile de parler de ces problèmes, qui pour certains relevaient exclusivement de la sphère privée. En cas de révélation, la peur d'une réaction imprévisible de la part d'autrui émanait surtout des filles.

Dans la mesure où les médias constituent une source d'information importante, il vaut la peine de lire attentivement les faits divers qui émaillent leurs pages. Or on constate que les termes de **conflit conjugal, crise relationnelle, différends conjugaux, drame familial, tragédie familiale** l'emportent largement sur ceux de **violence dans le couple, violence conjugale, violence domestique**. Ce choix de mots n'est pas sans importance. On retiendra que les désignations privilégiées d'une part ont une dimension très euphémisante et d'autre part évitent toute attribution de responsabilité. Ainsi le terme d'**auteur-e** est-il préféré à celui d'**agresseur** ou d'**agresseuse**. On soulignera cependant que la notion de **crime passionnel**, à une notable exception près, celle de l'affaire Cantat-Trintignan, semble avoir presque complètement disparu, ce qui dénote malgré tout un léger progrès.

Tout cela montre que, dans ce domaine, la réalité est encore rarement abordée frontalement, sereinement, du moins au niveau du grand public et qu'il n'est peut-être pas encore temps de la traiter différemment. Cette difficulté à dire la violence apparaît aussi à travers des tournures comme : **« Elle s'est fait violer VS elle a été violée VS un homme l'a violée ».** Le choix des mots, comme l'absence de mots, n'est pas neutre. Ainsi, il est rare que les termes de **meurtre** ou d'**assassinat** soit mentionnés dans un contexte que l'on continue d'assimiler à de la « tragédie », en en faisant ainsi un événement inéluctable, traversé par des passions qui nous dépassent, alors que la réalité est beaucoup plus sordide.

Cette ambivalence du discours médiatique, qui dit sans dire et parfois qui tient des propos contraires, est fréquente.

Ainsi on a pu lire en juillet 2008, dans la même édition du quotidien populaire *Le Matin*, un très bon article expliquant ce qu'est le **stalking** ou **harcèlement obsessionnel**. Or cet article était suivi, quelques pages plus loin, d'une interview d'un humoriste français populaire racontant sa jeunesse et un épisode de relations sexuelles avec une domestique, qui pourrait être assimilé, de mon point de vue, à une scène de viol :

26) L'amour pour la première fois. C'était quand et avec qui ? Avec la bonne comme tous les bourgeois. J'avais 14 ans, je venais de lire un livre érotique, qui m'avait échauffé. Elle s'appelait Sidonie. Je lui ai dit: « Viens ici... » Elle a connu le bonheur sur la moquette! (Rires) (**Le Matin** – 23 juillet 2008)

De nos jours, une telle pratique pourrait tomber sous le coup du **Code pénal suisse - Art. 193 Abus de la détresse** :

27) Celui qui, profitant de la détresse où se trouve la victime ou d'un lien de dépendance fondé sur des rapports de travail ou d'un lien de dépendance de toute autre nature, aura déterminé celle-ci à commettre ou à subir un acte d'ordre sexuel sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Dans ce quotidien, au même moment où la rédaction condamnait sans ambiguïté le **stalking**, elle laissait avec complaisance un humoriste s'épancher sur ses souvenirs libidineux.

Il n'est guère étonnant dès lors que les jeunes, qui sont de plus en plus exposés à cette presse populaire, manquent de cohérence dans leurs représentation des rapports sociaux de sexe en général et de la violence domestique en particulier.

***

Tout cela explique pourquoi je considère que la demande de parler différemment de la violence domestique peut être prématurée et doit être considérée avec prudence, d'autant plus que cette demande n'est pas inédite. Les milieux concernés, parmi lesquels les bureaux de l'égalité, la connaissent depuis longtemps. Cependant, ces organismes sont aussi confrontés à d'autres demandes de « parler différemment », émanant par exemple de femmes victimes de violence domestique. Nous en avons fait l'expérience avec des migrantes qui ont accepté de nous aider à réaliser un dépliant multilingue.

6. Pour un discours plus efficace - un point de vue de victimes

Dans le cadre d'un projet de dépliant multilingue, nous avons donc collaboré avec une douzaine de femmes migrantes concernées par la problématique de la violence domestique. Nous avons commencé par soumettre à leur évaluation notre matériel d'information, sur lequel elles ont été assez critiques, le considérant comme trop allusif, pas assez direct et explicite. Ces femmes aspiraient à un style de communication différent, empruntant la forme de témoignages, inspirés de leur vécu.

28) Il est jaloux. Il me surveille. Il dit qu'il m'aime mais il m'insulte. Je n'ose pas le quitter. Félicienne, 25 ans, Yverdon-les-Bains
Il ne veut pas que je travaille. Il ne me donne pas d’argent. Je ne sais plus quoi faire. Carmen, 42 ans, Nyon
Si je ne veux pas faire l’amour avec lui, il se fâche. Il me force. J’ai honte. Jelena, 36 ans, Morges
Il me frappe. La dernière fois, il m’a cassé le poignet. J’ai peur de lui. Chantal, 52 ans, Aigle
Sonia, 32 ans, Lausanne. Son mari lui a donné 3 coups de couteau. Elle est morte le 10 février. (BEFH, Comment ça va à la maison ? Dépliant multilingue, Lausanne, BEFH.

Elles aspiraient aussi que à ce qu’une femme morte figure sur le visuel. Toutefois, pour des questions évidentes de sécurité et de pudeur, elles ne souhaitaient pas être représentées en personnes.

Nous avons donc sollicité une photographe suisse en séjour aux Etats-Unis pour réaliser des portraits. Il est à souligner que les femmes contactées par cette photographe étaient ou se sont senties concernées et ont accepté d’offrir leur image pour cette cause. Si cette action a permis aux participantes de sortir de leur statut de victimes, il en est allé de même pour certaines des femmes étatsuniennes.

En revanche, il s’agissait que la page de couverture du dépliant ne tienne pas un discours aussi explicite, pour que les femmes concernées puissent facilement s’en saisir où qu’elles soient, sans risque d’être repérées.

Leur demande de communication explicite voire frontale était donc très différente de la démarche qui avait été privilégiée jusqu’ici. Elle semble toucher juste, puisque, depuis mai 2008 près de 30'000 exemplaires de ce dépliant ont été distribués, en particulier dans le cadre de la maternité du CHUV, qui le met notamment à disposition dans les toilettes, lieu où les femmes peuvent s’en saisir en toute discrétion.

7. Pour un discours efficace - un point de vue de thérapeute

Les victimes ne sont pas les seules à être à la recherche d’une communication qui touche juste. Au nom de l’efficacité, certain-e-s thérapeutes proposent de renoncer à l’orthodoxie

causale. Permettez-moi à titre illustratif de citer une réflexion, lue dans un article d'une intervenante, qui prendra la parole ultérieurement :

29) Aucune explication n'est plus vraie ou plus juste qu'une autre, certaines siéent mieux au contexte que d'autres. Certaines sont plus utiles aux clients que d'autres. » (Kuenzli 2001 : 399)

Si j'ai bien compris ce propos, il s'agirait alors d'avoir une approche plus individuelle, qui tienne compte de la diversité des individus et des situations, de leurs capacités à entendre certains discours.

Si je peux comprendre un tel choix professionnel à l'égard d'une personne en thérapie, si je peux admettre cette option pragmatique et efficace sur le plan individuel, en revanche, je m'interroge ses effets à long terme. Je crains qu'il y ait là un hiatus du point de vue de la cohérence des approches et que cela ne nous amène à un relativisme, qui trouble le discours public sur la problématique. Nous sommes face à un vrai débat.

8. En guise de conclusion: que signifie "égalité"?

Je conclurai sur la dernière question qui m'a été adressée : *Que signifie « égalité entre les femmes et les hommes » ?*

30) Dans la perspective du BEFH, l'égalité des sexes signifie que :
- tout être humain doit être libre de développer ses propres aptitudes et de procéder à des choix, indépendamment des restrictions imposées par les rôles traditionnels réservés aux hommes et aux femmes;
- les divers comportements, aspirations et besoins des femmes et des hommes doivent être considérés, appréciés et promus sur un pied d'égalité.

Par ailleurs, le BEFH s'efforce de créer les conditions cadres pour que les femmes ne soient pas seulement bénéficiaires de mesures protectrices mais véritablement actrices du changement, et que les hommes soient plus nombreux à oser s'aventurer hors des sentiers battus.

Le BEFH partage le point de vue d'Alberto Godenzi, tel qu'il a été exprimé dans un autre texte, que celui précédemment cité. Selon Godenzi, « l'inégalité est le facteur crucial de la violence » et la « parité économique » la clé de voûte de l'égalité. Selon lui, la parité peut exister dans les 3 cas de figure suivants :

31) - différenciation fondamentale des activités professionnelles selon le sexe ;
- différenciation et identité partielles, selon les domaines ;
- identité forte des activités socio-professionnelles entre les deux sexes.

Godenzi considère aussi que la violence est à son maximum au moment où la personne refuse le contrôle, refuse la domination et tente de s'en aller :

32) « La violence physique […] ne s'impose que lorsque la violence structurelle et psychologique ne suffit plus à maintenir l'inégalité des relations. » (Godenzi 1997 : 24)

De mon point de vue, une fois de plus, et je ne saurai assez le répéter, ce n'est pas l'égalité qui provoque la violence, c'est son refus.

Par ailleurs, il est vrai que la violence est souvent à son maximum au moment où la personne refuse le contrôle, refuse la domination et tente de s'en extraire. Les statistiques le montrent, c'est l'année après la séparation qui constitue le moment le plus risqué pour la personne victime de violence domestique. En effet, l'objectif de la personne auteure de violence domestique n'est pas de faire partir la victime, mais de la garder sous son contrôle.

Si la différence ne crée pas nécessairement de l'inégalité, le risque est toutefois grand qu'elle débouche sur une hiérarchisation et donc, au final, sur l'inégalité. C'est pourquoi le Bureau de l'égalité privilégie une mixité et une égalité généralisées, plutôt qu'il n'encourage un modèle **différentialiste**.

Toutefois, l'égalité est atteinte non pas quand tous les individus sont identiques, ce qui serait de l'**égalitarisme**, mais quand il y a parité ou quasi parité **entre les différents groupes - sexués en particulier** mais pas seulement - et cela prioritairement dans les domaines du droit, de la formation, de la position professionnelle, des ressources économiques et du pouvoir politique.
Pour ma part, sur la base des études et des constats déjà établis, je fais l'hypothèse qu'une société plus égale sera non pas sans conflit mais laissera moins de place à la violence. Est-ce qu'elle sera totalement pacifiste ? Je ne le pense pas, mais beaucoup plus pacifiste, j'en suis convaincue. Une telle société semble cependant n'avoir encore jamais existé. Toutes les inégalités ou presque ayant déjà été expérimentées, et parfois à large échelle, il me semble qu'il est enfin temps de faire preuve d'audace et d'oser l'égalité.

9. Documents cités

BEFH 2008 : *Comment ça va à la maison ?* Dépliant multilingue.

Egger Thérèse & **Schär Moser** Marianne 2008 : *La violence dans les relations de couple. Ses causes et les mesures prises en Suisse*, Bureau fédéral de l'égalité.

Gigandet Michèle & **Mosczytz** Sara, 2006 : *Violence conjugale : dépistage, soutien, orientation des personnes victimes. Protocole d'intervention à l'usage des professionnel-le-s - DOTIP*, BEFH.

Godenzi Alberto 1997 : Les hommes et la violence : la logique de l'inégalité, *Promouvoir l'égalité : un défi commun aux hommes et aux femmes. Actes du Séminaire international de Strasbourg des 17 et 18 juin 1997*, Publication du Conseil de l'Europe, pp. 21-30.

Godenzi Alberto & **Müller** Georg 2002 : Comment éviter la violence - PNR 40 - Communiqué de presse:

Jaquier Véronique & **Vuille** Joëlle 2008 : *Les femmes : jamais criminelles et toujours victimes* ?, Charmey, Editions de l'Hèbe.

Kuenzli-Monard Fabienne 2001 : Déconstruction des idées reçues sur la violence : une alternative à la violence, *Thérapie familiale* 2001/4, no 22, pp. 397-412.

Organisation mondiale de la santé (OMS) (éd.) 2002 : *Rapport mondial sur la violence et la santé. Résumé,* Copenhague.

Riegel et alii 1996 : *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

Schultheis Franz, **Perrig-Chiello** Pasqualina & **Egger** Stephan (éds) 2009 : *Enfance et jeunesse en Suisse*, Résultats du Programme national de recherche « L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation », Weinheim & Bâle, Editions Beltz.

III. D'où vient le mal? Les sources de la violence.

Par **le Professeur François Ansermet** –Psychanalyste , Pédopsychiatre, Médecin chef du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SPEA), HUG, Université de Genève.

La violence est-elle une dimension biologique ou une dimension psychologique ? Est-ce une dimension propre au sujet ou à la culture? C'est autour de ces questions fondamentales et complexes, contenues dans le titre de mon intervention, que je vais vous proposer quelques réflexions.

D’où vient le mal? Aujourd'hui, on ne connaît certainement pas encore les raisons profondes qui font que l'être humain est capable d'autant de destruction. Pourquoi l'être humain est-il si malheureux ? Pourquoi, si vous lui proposez une porte vers le bonheur et une porte vers le malheur, il peut arriver qu'il se précipite vers celle du malheur?
"D'où vient le malheur dans la civilisation?" C'est le premier titre que Freud voulait donner à son texte *Malaise dans la civilisation*. Il ne parle pas de *malaise* mais de *malheur*, se questionnant sur le fait que l'être humain, qui vit pourtant avec tant de possibilités, et avec tant de capacités, qui devraient l'amener à aller plutôt du côté du plaisir, du principe de plaisir, pour vivre dans un équilibre existentiel agréable, et pourtant, en dépit de toute logique, le voilà qui favorise sa propre destruction. Il devient alors son pire ennemi. Sans même qu'il ait à se confronter à l'autre, dans un couple par exemple, dans la société: le voilà capable d'être violent avec lui-même, de se détruire.

Cette question "D’où vient le mal?" est essentielle et se situe probablement à l'interface du fait biologique, du fait psychique et du fait sociologique. On la voit également traitée dans le cadre de la mythologie, de la culture, avec l'idée d'une éventuelle faute originelle, un crime originaire, le meurtre du père de la horde primitive, ou encore la transgression d'un interdit. Il y aurait là l'idée d'une faute dont on devrait porter la rédemption. Chaque religion s'est aménagée avec la destructivité comme version de la culpabilité, où la culpabilité devient aussi un des masques de la violence, de la destructivité, de l'agressivité: l'agressivité et la culpabilité seraient les deux faces d'une même problématique.

A la lecture de la psychanalyse, on serait tenté de dire qu'il n'est pas entré dans le plan de la création que l'homme soit heureux! Pourtant le principe de plaisir est au centre de la psychanalyse, il serait enraciné au plus profond de chacun de nous, cherchant son issue dans une décharge d'excitation permettant d'atteindre ce plaisir, mais il est aussi sans arrêt malmené par une autre force universelle qui cherche querelle à cette programmation. Il y aurait quelque chose chez l'humain, dans la société, dans la culture qui va fondamentalement à l'encontre du plaisir. Il est donc très important de situer le processus de la violence, de la destructivité, dans les phénomènes collectifs, de civilisation, dans ces pièges tels que le patriarcat, l'inégalité entre les sexes, les discriminations, les différences socio-économiques, … dans des éléments dits "extérieurs". Mon exposé va compléter ce qui vient d'être dit dans les deux exposés précédents en se centrant davantage sur ce que sont les sources subjectives de la destructivité. Par "sources subjectives", je veux dire qu'en enlevant les dimensions destructrices propres à certains instincts biologiques, en enlevant les facteurs d'inégalité, de discrimination, économiques… il y a quelque chose chez l'humain qui continuerait à aller vers la destructivité.

Comment peut-on penser ce mouvement interne qui nous fait aller sur cette voie, tout en tenant compte des facteurs externes? Pour la psychanalyse, il ne s'agit, pas de l'animalité de l'homme qui fait sa destructivité, qui fait son agressivité, mais bien plutôt de son humanité. Il y a quelque chose chez l'humain qui l'amène à être plus destructeu, que sa nature le lui impose. Peut-être est-ce parce que l'humain est dénaturé en lui-même qu'il est si destructeur. Finalement les humains sont des dénaturés, dénaturés par le langage, dénaturés par la société, dénaturés par l'autre. Le serions-nous moins si l'on avait le programme de l'instinct? Quand on voit une poule faisane et un faisan se faisant la cour durant la période des amours, ça a l'air complètement programmé, extraordinairement réglé par l'instinct, ça marche parfaitement. Voyez des humains en couple, ça a l'air beaucoup plus compliqué, même dans les circonstances les plus favorables… Comme si on avait perdu le mode d'emploi. Les humains, ce sont peut-être des vivants qui ont perdu le mode d'emploi. Et qu'est-ce qui fait que ce mode d'emploi a été perdu? Qu'on n'est plus dans le domaine de l'instinct, mais dans l'ordre de la pulsion et que parmi les pulsions, il y a aussi une pulsion de destruction?

Freud a eu des intuitions qui restent fondamentales aujourd'hui, en ouvrant dans son œuvre toute une série de questions sur la problématique de la destructivité, de ce qu'il a appelé la pulsion de mort, à l'œuvre chez le sujet comme dans la civilisation. Mais il n'y a pas eu besoin d'attendre Freud pour cela. Baltasar Gracián, par exemple, dans son livre *El Criticón* raconte l'épisode où Critilio retrouve son fils Adrenio. Adrenio a été perdu dans un naufrage.

Échoué sur une île déserte, il s'est élevé tout seul au contact des animaux, et, de retour à la civilisation, il dit se réjouir de rencontrer les humains pour pouvoir échanger avec eux sur la civilisation, la culture et les grandes villes qui doivent être quelque chose de merveilleux. Son père lui répond alors: "*Tu as été heureux de n'avoir jamais eu pour compagnie que des bêtes sauvages et moi malheureux d'avoir eu celle des hommes. Chaque homme est un loup pour ses semblables. Si toutefois il n'est pas pire d'être un homme que d'être un loup. Les hommes sont plus féroces que les fauves et même ils apprirent aux tigres à devenir plus cruels qu'il ne l'étaient de par leur nature*". Selon Gracian, ce serait ce qui n'est pas humain chez l'homme qui fait sa destructivité, pour Freud a contrario, c'est ce qui est humain chez l'humain qui fait sa destructivité. Comme dit encore Critilio à son fils: "*Devant la violence de l'homme, les carnassiers eux-mêmes reculent horrifiés*". Donc nous pourrions faire peur aux pires animaux sauvages! Aucune espèce vivante n'a été capable d'une potentialité de destruction comme l'humain.

Cette destructivité est propre au fonctionnement de chacun d'entre nous, même lorsqu'il n'est pas impliqué dans une situation violente. Il est ainsi difficile de travailler, de travailler cliniquement avec les individus violents car ils dévoilent également notre propre destructivité potentielle qui implique une rencontre traumatique avec soi-même, une rencontre traumatique avec sa propre destructivité. C'est toute la complexité du travail clinique avec la violence. On peut travailler dans le domaine de la violence un certain temps, avec l'idée qu'elle nous est extérieure, qu'on est en train de l'apaiser, de la pacifier, jusqu'au moment où, face à une expérience particulière dans sa vie ou dans son travail clinique, l'on s'apercevra que cette violence est aussi constitutive de notre propre identité. Paradoxalement, c'est aussi à travers ces moments-là que nous devenons plus humain, cela ouvre à l'autre mais, en même temps, cela peut aussi nous rigidifier jusqu'à provoquer des déviations traumatiques dans notre rapport à notre pratique, par exemple en nous défendant contre notre propre destructivité, en traitant celle de l'autre.

Pour Freud, le mal est spécifiquement humain. La destructivité constitue une disposition pulsionnelle, primitive et autonome de l'être humain. Peut-être pourrait-on mettre en rapport cette destructivité avec la détresse? Peut-être qu'au fond, le petit d'homme est né néoténique, inachevé de naissance, dans un état de détresse? Comme si l'humain était une erreur de l'évolution, qui n'aurait pas à l'origine cette capacité d'autonomie. Plus que tout autre animal, il doit se greffer sur l'autre pour survivre puis se construire. Au commencement de la vie serait la destructivité : la destructivité par rapport au vivant en excès, au trop-plein d'excitation en nous. Á sa naissance le petit d'homme est dans une dépendance absolue par rapport à son milieu. Et, pour traiter cette détresse, cet inachèvement qui est au

commencement de sa vie, il lui faut l'autre, il lui faut l'acte de l'autre, il lui faut l'action spécifique de l'autre qui lui permet de décharger son excitation, une décharge de la tension qui lui permet d'inscrire le trajet de la pulsion dans le désordre de tout ce qu'il ressent: changement de température, changement de système respiratoire, le froid, la faim. Il a besoin de l'autre qui lui permet de décharger cette excitation et d'atteindre un certain plaisir qui n'est pas totalement - malgré mon discours - exclu de la vie forcément, ce qui va l'aider à construire peu à peu des traces liées à des états somatiques. Un sujet va donc se construire petit à petit. L'expérience laissée par la rencontre avec l'autre a une fonction de régulation, une fonction homéostatique, une fonction d'équilibration qui vient de l'autre. A son inachèvement et sa détresse, il trouve une solution à partir de l'autre. Comme l'évoquait Bernard Golse: si Sartre disait "l'enfer c'est les autres", on pourrait dire "l'enfer, c'est l'absence de l'autre". C'est-à-dire que si l'autre n'est pas là pour répondre, comme chez les enfants abandonnés, les enfants carencés, il y a quelque chose qui ne se construit pas et l'enfant vit un excès d'excitation. Ainsi, dans la petite enfance, les fonctions de protection, les fonctions de pare-excitation, les fonctions d'environnement, les fonctions de réponse de l'autre sont plus importantes que les fonctions de réception, de perception, et de représentation. Ces fonctions de protection sont essentielles et, malheureusement, certains sujets ne peuvent pas recevoir cette protection car ils sont pris dans des situations traumatiques, traumatisés soit par la vie du monde qui les entoure, soit par ce qui vient aussi d'eux-mêmes. Nous pouvons même nous demander - c'est une question d'actualité - s'il n'y a pas des stress prénataux. Est-ce que les violences domestiques et les traumatismes qui sont liés commencent, lorsque la mère est victime de violences, pendant la grossesse, dans la vie prénatale?

Pendant longtemps, nous pensions qu'avant la naissance, il y avait "un équilibre inné", un abri utérin, que tout était homéostatique. Aujourd'hui, dans les travaux scientifiques qui commencent à émerger, il y a la possibilité d'une interaction environnement-fœtus, une interaction mère-fœtus. En accédant à ce type de littérature, qui en est encore au niveau de la recherche, se pose la dimension de la responsabilité collective de la société par rapport à la maternité, à la femme enceinte et à l'enfant qui est en elle. Ce stress prénatal, pour les chercheurs, est responsable du retard de croissance intra utérin, est un facteur de risque de naissance prématurée, et cela peut avoir des effets à long terme sur le développement, allant jusqu'à un empiétement psyché-soma. La violence et le stress, liés à la situation prénatale, peut aboutir au développement de maladies comme le diabète ou l'hypertension artérielle. Par la suite, ça peut également provoquer une réactivité plus grande de ces enfants à différents événements stressants, comme l'entrée à l'école ou bien encore des situations de vaccinations. Pour arriver à ces conclusions, des travaux ont été menés sur les situations de femmes enceintes pendant le 11 septembre à New York - travaux auxquels a

participé Dan Schechter ici présent et qui mène actuellement une recherche avec Sandra Rusconi dans mon service - et sur les femmes enceintes pendant la tempête de verglas à Montréal le même jour.

Nous pouvons en conclure qu'on peut ne garder aucune inscription mnésique d'événements précoces, comme s'il existait une amnésie infantile chez le bébé, qui vit des situations extrêmes. Malheureusement, cette idée d'amnésie infantile peut faire faire beaucoup de bêtises, en particulier dans le domaine de la douleur. Ce sont les anesthésistes eux-mêmes qui ont rendu sensible la médecine au fait que les enfants étaient sensibles à la douleur, alors que l'on pensait que ce n'était pas le cas du fait que la sémiologie de la douleur physique chez l'enfant est différente de la sémiologie de la douleur physique chez l'adulte. Par exemple, un enfant trop calme - qui est comme pétrifié, sidéré, replié sur lui - peut être atteint de douleurs chroniques et aigues qui l'empêchent de mettre en marche des mécanismes de défense pour aller contre celles-ci, à la différence de l'adulte. Donc, avec une fausse interprétation de la sémiologie de la douleur chez l'enfant et la croyance qu'il n'y avait pas de mémoire des expériences vécues, des interventions chirurgicales sans anesthésie ont été faites sur des jeunes enfants. Nous pouvons donc parler de déni de la souffrance des enfants, de leurs douleurs, ce déni a porté sur la vie précoce de l'enfant, sur les liens précoces, mais aussi sur la période prénatale. La question des violences domestiques et des violences dans la période de la maternité est aujourd'hui un problème fondamental car la mémoire implicite, qui met en jeu d'autres systèmes neuronaux - par exemple le complexe amygdalien qui est comme une mémoire émotionnelle - existe et se développe dès le début de la vie à la différence de la mémoire explicite qui se développe progressivement dès l'âge de trois ou quatre ans. Les études expérimentales actuelles, inférées dans la clinique thérapeutique, vont plus loin en parlant de mémoire implicite présente dans la vie prénatale. Le développement de l'amygdale permettrait des inscriptions d'expériences dès la vie prénatale. Il y a là un carrefour neurobiologique autour de l'amygdale, avec les noyaux végétatifs, qui expliquerait cet empiétement entre des stress prénataux et des maladies somatiques complexes comme le diabète ou l'hypertension. Tenir compte de cette mémoire initiale implique donc une compréhension nouvelle des situations liées à la petite enfance, en particulier l'impact des traumatismes précoces, des expériences de violence, sur la construction de l'humain. Nous entrons là dans le champ de la plasticité neuronale.

Il existe aussi la possibilité d'en garder une empreinte épigénétique. Dans le domaine de la génétique, on parle aujourd'hui de la problématique de la méthylation du ADN et, en particulier, des modifications épigénétique liées aux expériences vécues. Le chercheur Michael Meaney, qui a beaucoup travaillé sur des modèles expérimentaux suite à des stress prénataux et des stress périnataux, a démontré la modification de la méthylation du ADN.

Il y aurait donc une trace mnésique et neuronale des expériences précoces mais également une trace épigénétique. Face à ces constats, Meaney, qui s'intéresse aussi à l'impact de la séparation sur l'empreinte épigénétique, s'interroge sur la responsabilité qu'a la société si on commence à prendre en compte l'établissement des liens précoces dans un contexte de violence domestique, en particulier pendant les périodes de la grossesse et de la périnatalité.

En partant du principe qu'il existe une fonction homéostatique de la trace qui permet un certain équilibre biologique grâce, entre autres, à la réponse de l'autre qui favorise les régulations du principe de plaisir, pourquoi cela fonctionnerait si mal lorsqu'on parle d'équilibre psychologique?

Là, on s'interroge sur la question de l'interface entre le biologique, le neurobiologique, le génétique et le psychique. Alors que sur le plan biologique tout est fonctionnel, que les facteurs de régulation que comporte le réseau neuronal fonctionnent, que s'accomplit le programme génétique, comment les humains dysfonctionnent autant?

C'est là un problème tout à fait complexe, qui se situe à l'interface de l'état du corps, qui va agir pour éliminer un excès d'excitation du somatique, et de la trace mnésique laissée par l'expérience vécue et son traitement cognitif. Ainsi, la trace a une fonction d'inscription de l'expérience, mais elle a aussi une fonction de traitement de cette excitation, de traitement de la détresse. Nous pouvons donc signifier une interaction entre ce qui est de l'ordre du langage - autre vivant qui est inscrit sur les choses -, ce qui est de l'ordre des représentations et ce qui est de l'ordre de l'état du corps.

De plus, en allant plus loin, on pourrait prendre l'exemple d'une expérience de plaisir associée à un état somatique de plaisir qui se combine avec une expérience de déplaisir associée à un état somatique de déplaisir. De là, émergerait quelque chose de d'ordre d'un conflit, d'un déplaisir, mais qui est associé à un état somatique de plaisir. Il y aurait le plaisir dans le déplaisir, une satisfaction dans une expérience négative, de destruction.

Il peut donc y avoir un état de détresse, de déséquilibre, même chronique, loin des lois de l'homéostasie. Et s'il n'y a pas de présence pacifiante de l'autre, d'acte de l'autre, le sujet va, à travers un acte, pourquoi pas violent, réguler sa propre détresse. C'est-à-dire que l'acte qu'il n'a pas reçu de l'autre, il va le faire lui-même, cherchant une solution dans la violence à sa propre détresse. Je crois que c'est là une dimension paradoxale, centrale. Peut-être qu'on peut se demander s'il n'y a pas une certaine relation dans le devenir des sujets entre la détresse du nourrisson, la détresse inaugurale, l'enfant carencé, l'enfant laissé seul, la détresse, le traumatisme et l'évolution vers la violence.

Qu'est-ce que serait une prévention de la destructivité sur le plan psychologique? Le texte précédent donne des éléments au niveau de la société et du cadre symbolique dans lequel sont inscrits les gens. Et au niveau du sujet? Ce serait se préoccuper de la détresse, de la carence, de l'abandon, des traumatismes précoces, des stress prénataux et des stress périnataux. Là se situe un travail de prévention pour la vie ultérieure des comportements violents où le sujet, à travers ces comportements violents, va créer de lui-même l'acte de l'autre qui lui a manqué. Il va convoquer la réponse de l'autre à travers son acte violent. Ainsi, il se trouve dans une impasse qui peut l'entrainer dans un cercle vicieux gravissime.
Il s'agit donc d'explorer le lien entre traumatisme et violence. L'équipe du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, en particulier Sandra Rusconi et Dan Schechter, travaillent actuellement sur les effets du stress maternel aigu sur la régulation des échanges mère-enfant et sur la transmission intergénérationnelle du traumatisme et de la violence. Savoir comment la violence se transmet à travers les générations, à travers une certaine trace laissée dans la relation précoce par la violence qu'a subie le sujet de la génération d'avant.

Comme sources subjectives de la violence, on trouve la détresse et le traumatisme, lorsque le sujet va résoudre sa détresse par la violence. Freud a beaucoup écrit là-dessus, en particulier, dans une lettre de 1932 où il répond à Einstein. Elle a pour titre "Pourquoi la guerre?" Einstein écrit à Freud pour lui demander de participer au soutien de la Société des Nations. Une série de personnes étaient tout à fait sensibles à la situation mondiale qui se dégradait, d'autres non. Dans sa lettre, Einstein encourage Freud à participer au mouvement permettant de mettre en forme les idéaux d'une future SDN. Freud lui répond, dans "Pourquoi la guerre?" en lui disant la nécessité de prendre en compte la destructivité fondamentale de l'homme lors de la mise en place de cette organisation afin de faire vivre le paradoxe qui est que l'humain se sauve en étant destructeur. C'est-à-dire que la violence est un problème, mais un problème qui le sauve!

J'aimerais terminer mon intervention en disant que les sources de la violence sont aussi dans la constitution subjective et dans la question de l'identification. Ce problème entre violence et identification est un problème important aussi dans le travail clinique. Finalement c'est Saint Augustin qui a arraché l'enfant à son statut d'innocence. Un enfant, il est d'abord victime, d'abord innocent, il n'est pas habité par ces choses-là, il est altéré par son milieu. C'est un peu la représentation que l'on peut avoir surtout dans un climat genevois descendant de Rousseau et si Saint Augustin a arraché l'enfant à son statut d'innocence, Rousseau l'a également fait. J'ai vu et observé, de mes yeux, un tout petit en proie à la jalousie. Il ne parlait pas encore, il ne pouvait, sans pâlir, arrêter son regard au spectacle

amer de son frère de lait. Dans le rapport à l'autre semblable, lors de la constitution psychique du sujet, il y a un moment que Jacques Lacan nomme "le complexe d'intrusion". Il y aurait un moment de rivalité avec soi-même qui est constitutive de l'identité. Il ne s'agit pas de rivalité mentale mais d'identification mentale. Il ne s'agit pas de conflit entre deux individus mais de conflit entre deux tendances chez un même individu. C'est-à-dire une rivalité avec soi-même dans la constitution d'un moi idéal, dans la constitution de sa propre identité. Il y a donc quelque chose du procès de la violence dans la constitution de l'identité, dans la constitution du sujet, dans l'identification primaire et l'agressivité, la destructivité, seraient secondaires à cette violence constitutive. En résumé, le moi se constitue également dans le drame de la jalousie, dans la rivalité avec soi-même, dans la rivalité du complexe fraternel.

A partir de là nous voyons comment se noue le piège de la violence. Que la violence est une solution mais que dans la clinique, la violence est un problème, un problème à résoudre. Alors comment procéder sachant que, comme je viens de le démontrer, les sujets violents utilisent ce moyen comme une solution qu'ils ont trouvée, faute de mieux, pour remettre en jeu leur identité; le recours à la violence pour se reconstituer une identité mise en danger sur la base de l'insuffisance vitale de l'homme à ses origines, c'est-à-dire sur la base d'un état de détresse. Je crois que là est le nœud clinique, le nœud pratique, le nœud de prévention de la violence. Penser la violence comme si c'était un problème de plus, et non pas un problème constitutif de l'identité, nous met sur un faux chemin dans le traitement de la violence. Il y a là un paradoxe, dans tout comportement violent, c'est que la violence est un problème, mais que c'est aussi une solution, une solution par l'identité.

Je soulignerai encore la possibilité qu'il y ait une certaine compulsion de répétition. C'est-à-dire que dans la violence, la violence domestique par exemple, il y a répétition et malgré cela, les femmes victimes ne peuvent pas quitter l'auteur des violences car elles y sont attachées par des liens très subtils. Il y a quelque chose d'une compulsion de répétition qui va contre le bien du sujet et qui est au cœur de la problématique, on peut avoir une addiction à la destructivité, comme on peut avoir une addiction au fait d'être détruit, comme on peut avoir une addiction aux drogues. Peut-être cela met-il en jeu les mêmes circuits? D'ailleurs il y a un certain lien entre les traumatismes précoces et les comportements addictifs. Ceci a été démontré expérimentalement. C'est le grand piège où se trouvent plongés les intervenants psychosociaux car non seulement le sujet utilise la violence comme solution, mais en plus il se piège lui-même en trouvant une satisfaction paradoxale dans un comportement destructeur ou de victime.

IV. Déconstruction des idées reçues sur la violence : une alternative à la violence.

Par **Madame Fabienne Kuenzli** - Docteure en psychologie, spécialiste en psychothérapie FSP-AVP, cabinet privé à Lausanne.

Et si l'on parlait de la violence différemment. C'est le thème du jour… une invitation que je vous propose d'expérimenter.

En quoi le fait de parler ici et maintenant du phénomène de la violence, du comment et du pourquoi fera une différence demain sur votre lieu de travail, dans vos communautés, dans votre cité, vos interactions, dans votre engagement, dans votre quotidien ?

Il faut bien nous l'avouer la question de la pragma demeure. Déconstruire signifie après le souvent qualifié d'obscure Jacques Derrida, analyser le langage pour en observer les effets sur le champ. Et c'est précisément mon propos aujourd'hui et exactement où le discours pourrait rencontrer la pratique. Déconstruire la violence, c'est observer d'abord avec curiosité et intérêt le langage que je tiens sur la violence, un langage qui peut être souvent polarisant, souvent dépourvu d'espoir et comment m'entraîner à tenir d'autres discours, me poser d'autres questions plus ouvertes, plus engageantes, suscitant des espaces où l'on respire un peu plus librement, des possibilités, infimes peut-être, gouttes d'eau dans l'océan, surement. Déconstruire les idées reçues sur la violence c'est ultimement une invitation à me réengager, me positionner dans l'interaction humaine, de manière à limiter l'influence de la violence, moment par moment.

Quand on dit une conférence sur la violence on ressent vite le poids de la tâche herculéenne. Depuis l'histoire de l'homme la violence existe alors comment pourrait-on plausiblement réinventer la roue ? En est-il même question ? Je serais satisfaite si au terme de mon propos, certaines des questions posées sur la violence retiennent votre attention. Comme Erickson le suggérait déjà il y a 50 ans, les paroles parfois ont la vertu de semis qui peuvent des années après leur germination, prendre forme, évoluer et parfois se transformer en forêt où l'air est plus respirable, où les communautés se ressourcent plus paisibles. Quelle différence fait une différence ? J'aimerais aujourd'hui vous inviter à déconstruire les

explications de la violence et observer en quoi certaines explications peuvent être plus ou moins utiles, pire encore dans certains cas risquer de perpétuer le processus de la violence.

J'explique pourquoi en tant que psychothérapeute tournée vers l'efficacité, le soin, la recherche d'un changement, la recherche de la causalité me paraît peu utile.
Je m'attacherai aussi à répondre aux questions suivantes:

A quoi sert une explication causale de la violence?

Que renforce-t-elle?
Qu'encourage-t-elle
Qu'apporte-elle ?
Que soutient-elle ?
Que prévient-elle ?
Qu'empêche-t-elle?

Le monde "psy" véhicule souvent l'idée l'on peut déceler les causes de notre comportement et dans un second temps se sentir mieux. Comme s'il y avait un lien inductif, je comprends *donc* je vais mieux. Ce dogme est basé sur une croyance en une causalité linéaire, unidirectionnelle qui va du passé au présent. Permettez-moi une remarque hérétique : **ni** dans ma propre expérience, **ni** avec mes patients n'ai-je jamais eu la chance de constater l'effet magique attendu. Mais peu importe mon aveuglement personnel.

Chaque point de vue est influencé par des idées ou des *a priori* qui transforment et modifient notre compréhension de la réalité. Ma position comme clinicienne, comme psychothérapeute n'est pas neutre. J'influence tout système humain que j'ai le privilège d'approcher et suis transformé par celui-ci. Les idées socio-constructivistes dont je me réclame mettent en évidence la nature relationnelle et génératrice du langage. Le langage crée des possibilités, des ouvertures. Penser par exemple la violence et la dire, la médiatiser, c'est aussi courir le risque de penser la violence en terme stable, risquer de laisser à la violence une plus longue viabilité que celle que l'on aimerait lui laisser.

Le langage peut créer d'autres réalités thérapeutiques. Il a le potentiel de transformer et de changer. Il est aussi vaste et infini en variété et en expression, que les personnes qui l'utilisent. Je vous invite à tester pour vous-même, chers collègues, l'utilisation précise du langage autour de l'influence de la violence.

Le langage devient un instrument qui invite à limiter l'influence de la violence. J'évite dans mon langage les mots de "**l'homme violent**" ou la "**victime**", mais toujours "**l'homme ayant recours à la violence**" ou "**la femme victime de violence**". Ces distinctions langagières sont essentielles dans ce qu'elles représentent. Elles séparent la personne de son action. Ce langage là induit ainsi l'invitation au changement. L'homme est plus qu'un homme ayant recours à la violence, la femme plus qu'une victime. Le vocabulaire des déficits psychologiques prévient souvent un changement.
Différentes définitions, différents choix langagiers peuvent parfois ouvrir des portes inattendues, inviter les gens à se comporter différemment, de manière moins saturée, moins problématique.
Autant le langage peut générer des possibilités, offrir des opportunités, autant le langage peut contaminer, saturer.
Le langage sur soi, celui que l'on a à propos de l'autre, celui que l'on dit à l'autre. Penser l'homme "violent" ou la femme "victime", c'est penser l'être en termes stables, statiques et définitifs. C'est *implicitement* peut-être influencer un demain plus sombre, plus noir qu'il ne pourrait l'être.

Les théories systémiques proposent des constructions différentes du problème. Le problème n'est plus basé sur une explication causale, linéaire du type: "Si A...alors B". Il n'y a pas d'explications *"vraies"* de la violence. Seules demeurent des constructions subjectives, créées par l'observateur en relation avec son contexte social. Aucune explication n'est *plus* vraie ou *plus* juste qu'une autre, certaines siéent mieux au contexte que d'autres. Certaines sont plus utiles aux clients que d'autres.

Je propose une alternative à l'explication causale, m'inspirant de la théorie des limites de Bateson et du travail de White. Il est plus utile de considérer ce qui empêche un problème d'être résolu ou dissout (l'intérêt et l'attention sont portés sur les contraintes ou les limitations), plutôt que d'où provient un problème.

Bateson prônait qu'une explication "négative" (ou en mouvement) d'un événement est préférable à une explication "positive" ou statique. Le terme "négatif" n'est pas à prendre dans son sens courant. Au contraire, pour Bateson, une explication négative est préférable à une explication positive en ce qu'elle offre une ouverture. Une explication négative est la suivante: *Les événements se produisent, parce qu'ils sont limités d'aller dans d'autres directions*. Appliquée à la violence, on trouve la proposition négative suivante: "Julien frappe, parce qu'il n'a pas essayé de communiquer autrement avec Sylvie".

L'explication non-systémique (explication positive ou statique) est du type: *"Les événements arrivent, parce qu'une puissance intérieure à l'homme (une motivation ou une pulsion) pousse l'individu à agir de cette façon"*. Appliquée à la violence, une explication positive est du type: *"Julien frappe parce qu'il a toujours été violent, Julien frappe parce qu'il est rempli de colère".*

Soulignons qu'une explication non-systémique et dangereuse serait: *"Julien frappe, parce que Sylvie l'a provoquée*". Elle est non-systémique, parce qu'elle localise la cause du comportement à l'intérieur de l'autre, plutôt que de l'attribuer, par exemple, au cœur de la relation. Elle rejette la responsabilité de l'action violente sur la victime, ce qui rend l'explication dangereuse. Cette explication usitée induit une causalité linéaire, déplacée chez l'autre.
Elle tend à justifier un comportement abusif et diminuer une prise de responsabilité, en rejetant la faute sur la personne qui subit l'acte de violence.
Il n'est pas exclu que la personne subissant l'acte violent ait provoqué, mais cela ne justifie en rien la violence perpétuée sur le partenaire.

Une explication négative nous paraît souvent utile. Elle est utile en ce qu'elle génère du <u>mouvement.</u> Elle invite une possibilité de changement. On l'entend à l'énoncé:

- *"Qu'est-ce qui empêche Julien d'agir différemment?"*
- Comment Julien pourrait-il agir ou réagir différemment?
- Qui serait le moins surpris de le voir agir différemment ?
- Qui serait le moins surpris de la voir agir différemment ?
- Qui en serait le plus surpris ?
- ***Si au moment où son poing allait cogner, serrer la gorge de sa femme et frapper, le poing de Marc s'était soudain ouvert, délié, que se serait-il passé, qu'aurait-il pu faire de différent ?***
- ***S'il avait pu choisir de dire quelque chose à ce moment, qu'est-ce qu'il aurait dit, pensé ?***
- ***Qu'aimerait-il que son geste dise sur lui ?***
- Si Julien ne frappait pas Sylvie, que ferait-il de différent?
- ***Quelle différence aurait fait cette différence ?***
- Qu'est-ce qui serait différent dans la vie de Julien et de Sylvie, s'il n'y avait pas de violence? *Qu'y aurait-il à la place de la violence ?*

Il y a aussi une question qui nous semble aussi fondamentale que troublante qui adresse naturellement et suscite la limite de l'autre, qui n'est souvent pas là où on le souhaiterait, mais qui existe bel et bien. Cette question pourrait être :

- ***A ce moment précis quand le regard de votre femme vous a parut suppliant… pourquoi avez-vous choisi d'arrêter de frapper, d'arrêter de serrer son cou?***
- ***Pourquoi avez-vous arrêté à ce moment là ?***

Ces questions sous-entendent une position de curiosité de la part de l'intervenant. Qu'est-ce qui empêche la personne d'agir différemment ? Qu'est-ce qui l'empêche de trouver des alternatives à la violence du moment ?
Que devrait-il se passer de différent ?
Ces questions invitent l'autre à un mouvement, à une prise de responsabilité. L'explication négative empêche l'accès à l'explication causale.

Au travers la littérature sur la violence, nous avons répertorié une bonne dizaine d'explications causales de la violence. Elles prennent souvent comme déclencheur de violence des causes externes à l'individu telles que: le stress, la paupérisation, une constitution psychologique, de multiples traumas. Les théories qui expliquent la violence pourraient être représentées, schématiquement, par des cercles concentriques successifs : allant des explications qui localisent les causes du comportement violent comme intérieure à la personne jusqu'à celles qui la localisent la plus à l'extérieur à la personne. Ces théories sont riches, elles reflètent l'énorme complexité du phénomène de la violence. Elles sont une inspiration et des fondations pour une réflexion.
La position de déconstruction nous engage à être curieux, rebelle parfois, eu égard à ces théories non iconoclaste. La déconstruction nous invite à regarder, explorer l'effet que les théories proposées peuvent avoir sur nos pratiques, sur nos positionnements en tant que clinicien, intervenant social, acteurs dans le champ de la santé, enseignant ou simplement acteur social. Les contraintes du temps ne me permettent pas aujourd'hui d'explorer en détail chacune de ces explications, mais vous pourrez au besoin ou à l'envie vous référer à l'article original.

Regardons de plus près deux de ces théories.
La théorie de la violence par la santé mentale."Il est fou, c'est pour cela qu'il a agit comment ça". Cette explication causale de la violence est largement utilisée. Les femmes subissant la violence domestique l'expliquent souvent par la folie de leur conjoint. Cette explication propose comme *cause* du comportement un désordre psychiatrique. Cette explication de la

violence par la maladie mentale est alléchante par sa simplicité. Elle est de type causal. Si A existe (désordre psychologique) alors B arrive (violence).

Dans les recherches sur la violence, on trouve des thèmes récurrents pour définir la nature de la personne qui agit violemment: une très faible estime de soi, un sentiment de manque de confiance en soi, un sentiment d'être inadéquat, un sentiment d'infériorité, un sentiment d'insuffisance par rapport à l'identité de mâle, une compréhension rigide du rôle masculin et féminin, ainsi que du rôle de parent(s), des attentes très élevées voire irréalistes par rapport à leur partenaire et à leurs enfants, une dépendance émotionnelle (manifestée par de la jalousie, des peurs d'abandon ...). Les gens qui agissent violemment sont décrits comme se sentant constamment menacé et trahis.
Ils ont l'expérience d'autrui comme des gens qui leur veulent du mal. Ils sont très critiques vis-à-vis d'autrui. Les recherches montrent que les personnes qui ont recours à la violence sont enclin à minimiser l'importance de leur abus et à projeter la faute sur l'autre. Ils sont présentés dans la littérature comme ayant deux personnalités du type "Dr. Jekhill et Mister Hide".
Toutefois, si l'on réunit ces descriptions en un "profil de personnalité" et que l'on utilise ce dernier comme modèle explicatif de l'abus, ces caractéristiques deviennent tautologiques. Ce modèle **explicatif ne fournit pas d'alternative à la violence**. Elles manquent l'explication centrale qui est (sous-tendues par maintes recherches et statistiques) pourquoi les êtres agissant violemment le font dans un certain contexte seulement.

La théorie de la désinhibition explique le recours à la violence facilitée par une substance altérant l'état de conscience: "J'étais ivre mort, je ne savais plus ce que je faisais, je n'aurais jamais fait cela à jeun." Ces explications ont gagné du gallon dans la littérature. Ces problèmes sont co-morbides, non inductifs. L'alcool *et* la violence, et non pas l'alcool *cause* la violence.

Le participant avertit s'étonnera de ne voir nulle part mentionné le nom de Léonore Walker. La formalisation qu'elle fait de la violence est une explication dynamique, fonctionnelle (et non pas causale). Walker a construit sa théorie, sur la base de quelque mille interviews de femmes ayant subi la violence conjugale. Elles ont toutes décrit des similarités dans le processus de la violence. Son explication de la violence fonctionne selon un cycle avec trois phases distinctes (tension, épisodes violent, "lune de miel"). Walker n'explique pas le "pourquoi" de la violence.

Elle explique "comment" la violence s'installe, s'intensifie et se perpétue.

Ce modèle explique pourquoi il est si difficile de se sortir de la violence. Cette explication fonctionnelle est plausible aussi de par son application clinique. Quand je mentionne, dans ma pratique, l'explication fonctionnelle de Walker à des femmes victimes de violences, je reçois, à peu près chaque fois, la même réponse:"Comment avez-vous su? C'est exactement ce que je vis à la maison ? C'est qui cette Madame Walker ?

A plusieurs points de vue la théorie fonctionnelle de Walker sur la violence simule certaines théories sur l'addiction. Ce parallèle rend cette théorie extrêmement intéressante. L'indice de co-morbidité est élevé entre alcoolisme, addiction et violence. Walker montre à quel point, comme dans l'addiction, il est difficile de se sortir de ces transactions violentes. Pour la femme, c'est une des choses les plus difficiles au monde que de partir. L'abus a quasi éliminé toute la confiance que la femme avait en elle. La femme, comme l'homme, devient dépendante de ce cercle addictif qu'est la violence. Dépendante de cet instant de plus en plus rare et de plus en plus court, qu'est la lune de miel (comparable au "high" de l'addiction). Ce cercle de la violence est un cercle vicieux. Les épisodes violents augmentent en intensité et en fréquence au cours du temps.
Les prisonniers de la violence sont bloqués dans cette spirale infernale.

De notre point de vue les explications du phénomène et de la genèse de la violence ne se jaugent pas en termes de juste ou de faux.
J'aimerais vous inviter à évaluer les théories de la violence, et celles explicites ou implicites que vous pouvez avoir. Je propose des questions comme critères d'évaluation:

- L'explication proposée est-elle à même d'accompagner nos clients vers l'autonomie ou la prise de responsabilité?
- Quel est l'effet d'une théorie choisie sur nos clients?
- Quelle est l'effet d'une théorie choisie sur mon positionnement en tant qu'intervenant (mon discours intérieur)?
- L'explication aide-t-elle nos clients à agir de façon non-violente, à refuser l'invitation de la violence?
- L'explication choisie aide-t-elle la personne agissant violemment à trouver une alternative à la violence?
- L'explication choisie permet-elle, favorise-elle ou induit-elle un mouvement?

Les explications utiles offrent des solutions ou des alternatives à la violence. Elles sont:

- **Celles qui invitent l'auteur de violence à agir ou à *réagir différemment.***
- **Celles qui incitent la personne qui a recours à la violence à reconnaître et à prendre responsabilité pour ce qu'il a fait et à agir différemment.**

- **Celles qui invitent la personne subissant la violence soit à se sortir d'une telle relation, soit à y mettre des limites claires et efficaces.**

La réflexivité est la pierre angulaire de mon postulat sur la violence. C'est la réflexivité qui invite à un constant questionnement des théories et de leurs effets. Cette réflexivité qui permettra à l'homme qui a recours à la violence de se rendre compte qu'il a d'autres choix. La même réflexivité encore qui permettra à la femme victime de violence de se regarder vivre et de juger sa situation à telle point inacceptable et intolérable qu'elle décidera de s'en sortir, à n'importe quel prix.

Au travers des explications causales et linéaires de la violence, la personne qui a recours à la violence est souvent clivée comme victime ou comme bourreau, ou les deux à la fois. La personne qui perpétue la violence est vue comme n'ayant que peu d'emprise sur la violence. De peu d'emprise à peu de responsabilité, il n'y a qu'un pas, vite franchi. Une position victimaire est induite chez la personne ayant recours à la violence, comme chez celle subissant la violence.

Dans bien des cas, l'explication causale induit dans son énoncé, qui est coupable et qui est victime. Cette attribution causale peut, dans certains cas, induire des effets "pervers".
J’aimerais avec vous aujourd’hui examiner l'effet de cette attribution causale sur la personne qui subit ou qui inflige l’acte violent, sur les relations, et sur la violence elle-même.
Le recours à ces explications peut encourager chez l'homme, comme chez la femme, des solutions peu utiles. Dans l'explication causale linéaire, la personne qui a recours à la violence n'a que peu de liberté d'agir ou de réagir à ce nouveau statut de victime. Victime de son mal ou victime de son passé, le bourreau devient alors victime et perd la capacité d'agir ou de réagir différemment.

La recherche d'une explication causale peut être limitative voire dommageable, lorsqu'elle sert à soulager ou à excuser l'agresseur de son acte violent. Le risque est que le besoin de **"se faire" ou d'être** pardonné dépasse la prise de responsabilité de ses agissements et l'effort pour agir différemment. Parallèlement, les femmes victimes de violence peuvent tomber dans le même travers. Leur cheminement sera motivé par l'inévitable: "pourquoi moi?". Cette question, on peut l'entendre à son simple énoncé tend à amplifier le processus victimaire. C'est bien là, le risque encouru par la recherche d'explication causale: amplifier le clivage entre bourreau et victime. La recherche de causalité pourrait, dans certains cas, empêcher les êtres souffrant des effets de la violence de découvrir des représentations (ou

des histoires) différentes d'eux-mêmes, des représentations dépassant le rôle cloisonné du bourreau et de la victime.

Même si ces questions: "Pourquoi moi? Pourquoi ai-je subi cela? Pourquoi en suis-je arrivé là?" sont *inhérentes au processus de deuil*, lié au thème de la violence. Ces questions ont le désavantage d'induire, fréquemment, une responsabilité partagée: "Si je suis dans cette relation, ça n'est pas par hasard, je dois bien y être pour quelque chose, moi aussi." La personne victime de violence se convainc qu'elle est "pour quelque chose" dans l'abus, l'idée peut prendre la forme de: "Je l'ai provoqué, je provoque de la violence chez lui. "Puis, l'idée est souvent généralisée: "Je provoque de la violence chez presque tout le monde". Ces idées peuvent sur le long terme entraîner d'autres idées du type: "Je suis une mauvaise personne. Je ne mérite rien de mieux. Je ne suis pas aimable". On comprend aisément comment ces idées limitent la femme victime de violence pour se sortir de cette violence. Ces idées augmentent le statut de victime, en augmentant le sentiment de honte et de haine envers soi-même.

Ces idées n'aident pas la personne à changer, à partir, à s'en sortir. Nous aimons les qualifier d'idées restrictives.

Il est important d'affirmer que la femme qui subit la violence a elle aussi des responsabilités: celle de partir quand il y a violence. Celle de protéger les enfants de l'exposition directe ou indirecte à la violence. Les enfants ne peuvent pas s'en sortir seuls.

Vu de l'extérieur on ne se rend pas bien compte de l'extrême difficulté de partir d'une relation violente. Pour un temps les femmes se mettent dans un plus grand danger. Le choix de partir implique souvent une péjoration dramatique de la situation de la femme sur le point de vue économique, social et psychologique. En se protégeant, les femmes victimes de violence protègent leurs enfants de la violence qu'ils subissent ou qu'ils observent. Dans bien des cas, elles empêchent la perpétuation de la violence pour des générations entières.

Le danger pour qui décide de centrer le dialogue sur l’explication causale est que, souvent, il s’ensuit pour le patient (client) une recherche de l’attribution d’un coupable. Si la violence est considérée comme une réponse au stress ou aux conflits, ces facteurs peuvent devenir, involontairement, les causes de l’abus. Il y a alors création d’une causalité linéaire, éthiquement inacceptable, du type: "Si je subis du stress, alors j’use de violence". De ce présupposé à celui de la justification, il n'y a qu'un pas. Le glissement à une justification du type: "Je n'y peux rien si je suis violent, c'est à cause de ..." est facile à effectuer.

Comment aider? La place et le positionnement à choisir. Une alternative à la violence.

Les psychothérapeutes qui partent de l'idée de faire accepter la responsabilité auront probablement la malheureuse surprise de se retrouver nez à nez avec de la résistance. Ceux qui cherchent à comprendre comment et où l'idée (ou la représentation) de la violence est née (par un processus de déconstruction) risquent la possibilité parfois de créer un espace dialogique. Ce sera une invitation pour la personne sous l'emprise de la violence, à se raconter *autrement*, à se vivre autrement. Les psychothérapeutes auront peut-être la chance d'entrer avec leur patient dans une histoire alternative une histoire à découvrir ensemble, au fil de ces conversations que nous voulons thérapeutiques. Une histoire où la violence ne mène plus l'histoire, où la personne redevient peu à peu, l'auteur de sa vie.
Dans la dynamique de la violence, quant on sait à quel point les positions peuvent être rigidifiées et polarisées, il est essentiel de concentrer nos efforts à éviter cette résistance. L'écoute de l'explication du client (patient) est essentielle pour qu'une relation thérapeutique prenne naissance. Ce ne sont pas forcément *nos* explications de la violence qui vont être utiles à notre client.

Il est central que l'histoire de chacun soit écoutée. Les femmes qui subissent la violence souffrent de ne pas avoir de voix. Les femmes souffrant des assauts de la violence se sentent souvent invisibles et seules au monde. Ecouter leur histoire et les laisser se raconter est aussi une façon de les laisser être. Il arrive fréquemment que pour mettre du sens sur le vécu, les personnes subissant des violences aient recours à la recherche de causalité. Nulle n'est besoin de démanteler cette causalité, si elle est utile pour la personne. Il faut prendre un soin extrême avant de décider de remettre en question l'attribution causale de l'autre. Cette démarche peut vite être perçue comme irrespectueuse.
Remettre en question les idées de l'autre peut prendre le parfum amer du jugement (non seulement vous souffrez, mais vous souffrez mal, vous ne comprenez pas votre propre situation).
Les personnes subissant le lourd fardeau de la violence ont besoin d'être comprises, écoutées, validées et accompagnées dans leur expérience, mais pas forcément d'être excusées.
Les psychothérapeutes ou accompagnants peuvent aussi devenir obnubilés par la recherche d'explications causales. Peut-être que l'acte violent est parfois à tel point intolérable, inaudible, indicible, ou la relation à la violence à tel point porteuse de désespoir qu'il faut y trouver une cause, comme pour la mettre à l'extérieur.

Ce faisant, nous pouvons, par inadvertance, inciter nos clients à s'intéresser à des modèles de causalité plutôt que d'élaborer des solutions concrètes pour éviter la répétition de l'acte violent.

La théorie de la violence par les limites se base sur le présupposé suivant: tout être humain a la capacité de se comporter avec respect avec l'autre, sauf s'il en est empêché (par une limite, une contrainte). Les limites peuvent être des traditions, des habitudes, des croyances ou des idées qui influencent la façon dont l'être humain se représente le monde et lui-même. **Les contraintes ne causent pas le comportement abusif.** Elles influencent la vie d'un homme ou d'une femme et peuvent, momentanément, empêcher la personne de se réapproprier la responsabilité de ses actions. Elle ou il peut être capable d'entretenir avec ses proches une relation respectueuse et ouverte. Si une personne commet des actes violents, elle sera tentée de développer des idées contraignantes et non-utiles. Ces idées restreignent l'accès à la prise de responsabilité. Elles favoriseront l'attribution d'une causalité extérieure à la personne.

En Conclusion

Il est essentiel de faire la distinction entre une explication causale et une limitation. Il y a une différence entre le fait de proposer des causes du comportement et de proposer à l'individu des facteurs qui peuvent empêcher (momentanément) la personne de prendre responsabilité pour ses actes. Souvent, l'explication causale clive une dynamique déjà polarisée.

Il peut y avoir hélas une rupture entre **l'intention et l'effet.** Par l'utilisation de questions et la pratique de la réflexivité, je m'intéresse à comprendre ce qui a empêché la personne qui a recours à la violence de sortir de la violence et ce qui empêche la personne dans une transaction violente de s'en sortir.

L'acteur social influence et est influencé par les questions qu'il pose et qu'il *se* pose. Sa pensée est influencée non seulement par ses présupposés mais aussi, par certaines de ses formulations. La réflexivité permet une réévaluation de la situation, sans dureté, et sans menacer la perception actuelle de la personne, aux prises avec la violence.

Le saut proposé est important. Avec cette nouvelle fonction du langage nous pourrions transcender le « cogito ergo sum » (je pense donc je suis) de Descartes et aller vers ce que Harry Goolishian courageusement proposait comme « nous parlons, donc je suis » (1988). Si l'on pouvait réellement assimiler ce changement nous ne serions plus jamais tout à fait les mêmes.

Les effets de nos questions ne se matérialisent pas toujours au moment de l'entretien par une réaction immédiate du client. Certaines questions restent en gestation dans la tête de nos clients des heures, des jours, des semaines, des mois, parfois même des années. Mais quant elles créent un effet, ces sacrées questions... elles continuent de provoquer un effet.

Que nous le voulions ou non, en tant qu'acteur dans le champ social, le choix de nos *a priori* et nos intentions sont matérialisée par nos questions. Elles préfigurent, dans une large mesure la réponse et la réaction de nos clients. L'espace thérapeutique est une co-création. Notre propos est de tenter d'inviter au cœur de la violence des possibilités même ténues de penser différemment d'entrevoir d'autres possibilités, de donner la chance à d'autres actions, d'autres réponses. Devenir acteur engagé, répondant aux différentes transactions que nous pouvons observer, tel est notre défi au quotidien, un choix moment par moment auquel nous sommes invités.

Annexe I

Diapositives

De **Madame Sylvie Durrer** - Madame Sylvie Durrer, Cheffe de service du Bureau de l'égalité entre les hommes et les femmes du canton de Vaud (BEFH), Département de la sécurité et de l'environnement. Anciennement Professeure de linguistique à l'Université de Lausanne et co-responsable de la première Ecole doctorale lémanique en Etudes genre.



Forum Violences domestiques - Genève

Et si l'on parlait différemment de la violence domestique?

Violence conjugale et égalité

Sylvie Durrer
Cheffe de service, Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes
Présidente de la Conférence latine contre la violence domestique

8 octobre 2009



De la myrmécologie…



www.vd.ch/egalite 2



Mesures mises en oeuvres





www.vd.ch/egalite 3



LVLAVI - Chapitre IV Violence domestique

Art. 19 - Commission cantonale de lutte contre la violence domestique

1 Le Conseil d'Etat institue une commission cantonale de lutte contre la violence domestique et nomme ses membres pour la durée de la législature.

2 La présidence est assurée par la cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Art. 20 - Missions

1 La commission cantonale de lutte contre la violence domestique :

a. élabore un concept de mesures de prévention et de lutte contre la violence domestique, en tenant compte de l'existant, et le propose au Conseil d'Etat ;

b. propose la mise en place de mesures concrètes pour prévenir et lutter contre la violence domestique ;

c. favorise la collaboration interinstitutionnelle ;

d. encourage la coordination des activités des instances administratives et judiciaires de l'Etat, ainsi que des organisations privées concernées par la violence domestique.

www.vd.ch/egalite 4



Un site interactif romand

- **Initiés** par le BEFH, le Centre d'accueil MalleyPrairie et le service Violence et Famille (ViFa)
- **Développés** par l'association Vivre sans violence, avec une participation des centres LAVI, des maisons Solidarités Femmes, etc.
- **Communiqués** par Profa, le centre LAVI, par les infirmeries scolaires, par les services sociaux, etc.





www.vd.ch/egalite 5



Questions proposées…

- Les femmes ne sont-elles pas aussi auteures de violence domestique ?
- Peut-on dire que plus il y a d'égalité dans le couple (au travail et dans la société en général), moins il y a de violence ou l'inverse ?
- L'égalité peut-elle accroître la violence ?
- Que faut-il entendre par égalité ?

www.vd.ch/egalite 6



Au fil de l'exposé

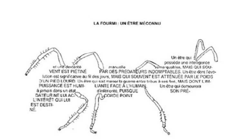
1. *Introduction*
2. « Et si l'on parlait différemment de la violence domestique ? »
3. Définition, facteurs de risque, statistiques
4. La suspension provisoire selon l'art. 55a CPS
5. Le discours médiatique: entre euphémisme et silence
6. Pour un discours plus efficace - un point de vue de victimes
7. Pour un discours efficace – un point de vue de thérapeute
8. L'égalité selon le BEFH
9. Bibliographie

www.vd.ch/egalite 7



Un bref excursus linguistique

- **Et si l'on parlait différemment de la violence domestique ?**



www.vd.ch/egalite 8



Les actes de langage indirect

- Range la cuisine !
- Je te prie de bien vouloir ranger la cuisine ! - Ce serait sympa si tu rangeais la cuisine - Merci de ranger la cuisine - J'apprécierais beaucoup d'avoir une cuisine rangée - Tu ne pourrais pas ranger juste un peu la cuisine par hasard ?
- **Et si tu rangeais la cuisine ?**

www.vd.ch/egalite 9



Une proposition vraiment inédite et différente ?

- **ET**
- **SI l'on parlait différemment de la violence domestique ?**
- **… on pourrait ALORS voir que les femmes sont aussi auteures et que l'égalité génère de la violence ?**

www.vd.ch/egalite 10



Un imparfait hypocoristique

- Je **voulais** vous demander si vous pouviez me rendre un petit service.
- Alors, on n'**était** pas sage ? On **avait** faim ?
- *« En rejetant fictivement le procès dans le passé et en prenant ses distances grâce à la 3e personne, le locuteur atténue la force de ses paroles.»*
- (Riegel et alii,1996, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, p. 309)

www.vd.ch/egalite 11



Procédés linguistiques utilisés

- Forme interrogative plutôt que forme impérative
- ET de familiarité
- Si créateur de monde
- Consonne L éphelcystique
- Imparfait hypocoristique

▶ **Les enjeux sont importants!**

www.vd.ch/egalite 12



Violence domestique - définition

▶ Toute atteinte à l'intégrité psychique ou physique exercée par une personne sur une autre, dans le cadre d'une communauté de vie, et qui s'accompagne:
- pour la **victime :** d'un sentiment de contrainte et de danger
- pour l'**auteur-e :** d'une volonté de contrôle.

www.vd.ch/egalite 13



OMS, Genève, 2002

▶ « La violence plus spécifiquement conjugale comprend la violence économique, la violence psychologique, la violence physique et la violence sexuelle. » (OMS, Genève, 2002).

▶ « Tout autant que les actes d'agression physiques comme les coups de poing ou de pied, la violence infligée par le partenaire comprend les rapports sexuels imposés et d'autres types de coercition sexuelle, des formes de harcèlement psychologique comme intimidation ou humiliation, ainsi que des comportements de contrainte comme isoler une personne de sa famille et de ses amis ou lui restreindre l'accès à une information et à une assistance. » (OMS, Genève, 2002)

▶ « Bien que les femmes puissent faire preuve de violence à l'égard de leur partenaire masculin et qu'il puisse également y avoir des actes de violence entre partenaires du même sexe, l'essentiel du fardeau dans ce domaine est supporté par les femmes victimes de partenaires masculins. » (OMS, Genève, 2002)

▶ OMS Organisation mondiale de la santé (éd.) 2002 : *Rapport mondial sur la violence et la santé. Résumé,* Copenhague

www.vd.ch/egalite 14



La violence dans les relations de couple.
***Ses causes et les mesures prises en Suisse* (2008)**

- « Il est incontesté que plusieurs causes concourent à l'apparition de la violence dans les relations de couple et que les facteurs favorisant l'émergence de la violence sont complexes. L'apparition de la violence présuppose en tout cas un « amalgame de plusieurs facteurs » (CK). Tous les experts et expertes thématisent ce phénomène […] » (Egger & Moser 2008 : 42)
- **Egger** Thérèse & **Schär Moser** Marianne 2008 : *La violence dans les relations de couple. Ses causes et les mesures prises en Suisse*, Bureau fédéral de l'égalité

www.vd.ch/egalite 15



4 facteurs centraux

- « Les expert-e-s mentionnent quatre facteurs centraux liés à l'apparition de comportements violents dans les relations de couple : les relations entre femmes et hommes ancrées dans une culture patriarcale et, inhérente à cet aspect, la socialisation liée à la vision stéréotypée du rôle des deux sexes (deux facteurs intervenant au niveau de la société), les processus d'apprentissage social (facteur individuel) et la banalisation et la tolérance de la violence (facteur à caractère politique et sociétal plus large). » (Egger & Moser 2008 : 42)

www.vd.ch/egalite 16



Facteurs majeurs
de la violence domestique

- Culture patriarcale
- Vision stéréotypée des rôles F / M
- Parcours individuel
- Position sociétale sur la violence.

www.vd.ch/egalite 17



Situations à risque

- Phases de transition (mariage, maternité, chômage, changement d'emploi, etc.)
- Consommation d'alcool
- Maladie psychique, isolement social
- Délinquance communautaire.

www.vd.ch/egalite 18



Statistiques

- « Il n'existe pour l'instant pas de statistiques à l'échelle nationale sur la violence domestique, respectivement la violence dans les relations de couple, ni de système national de saisie des données relatives à ces violences. L'enquête de l'Office fédéral de la statistique (Zoder 2008) sur les homicides révèle qu'entre 2000 et 2004, 250 femmes ont été victimes d'homicides ou de tentatives d'homicide commis par leur partenaire ou ex-partenaire. Durant la même période, on compte 54 hommes victimes dans le contexte d'une relation de couple, dont un homosexuel. » (Egger & Schär Moser 2008 : 88).

www.vd.ch/egalite 19



De plus en plus de criminelles?

- « Dans les années 70, on a souvent dit que le taux de criminalité des femmes augmentait beaucoup plus rapidement que celui des hommes et qu'elles devenaient de plus en plus violentes. Une partie des chercheurs considérait que, en réclamant l'égalité économique, juridique et sociale entre les genres, le féminisme avait aussi provoqué une égalité dans le domaine de la criminalité, les femmes rattrapant alors les hommes sur ce plan également. […] Or le taux de délinquance des femmes a toujours suivi la même courbe que celui des hommes, augmentant et diminuant aux mêmes périodes et dans les mêmes proportions, si bien que le ratio entre les deux sexes est demeuré constant […]. » (Jaquier & Vuille 2008 : 15)

- **Jaquier** Véronique & **Vuille** Joëlle 2008 : *Les femmes : jamais criminelles et toujours victimes* ?, Charmey, Editions de l'Hèbe

www.vd.ch/egalite 20



De « petites » criminelles mais de fréquentes victimes

- « Sur ce point, il existe un consensus : les chercheurs s'accordent sur le fait que les femmes commettent surtout des délits peu graves et non violents. » (Jaquier & Vuille 2008 : 18)
- « [En Suisse] les femmes représentent 66.6% des victimes d'homicide domestique, contre 25% en moyenne pour les autres catégories. Aux Etats-Unis, les tendances sont quasi identiques : les femmes représentant généralement moins d'un quart des victimes, mais plus de la moitié d'entre elles dans les homicides domestiques ou familiaux. (Jaquier & Vuille 2008 : 56)

www.vd.ch/egalite 21



Des victimes qui s'en sortent

- « […] la majorité des femmes victimes de violences domestiques quittent leur partenaire. Peut-être pas à la première gifle, peut-être pas dans les premiers mois, mais tôt ou tard, une grande partie parvient à le faire. […] La question se pose alors de savoir pourquoi quitter un partenaire violent prend du temps et pourquoi certaines femmes demeurent prisonnières d'une relation abusive et ne parviennent pas à partir, alors même que leur vie est en jeu. » (Jaquier & Vuille 2008 : 67)

www.vd.ch/egalite 22



Le refus de l'égalité

- « La recherche met en lumière un autre élément intéressant, soit le fait que l'activité lucrative de la femme a une influence sur la survenance de conflits. Plus la femme est active professionnellement, plus les conflits se multiplient, notamment en raison du changement de l'équilibre du pouvoir entre l'homme et la femme. Dans ces cas, le passage à la violence physique dépend d'un grand nombre de facteurs, notamment de la faculté de l'homme à s'accommoder du nouveau statut de la femme et de son activité hors du foyer. Cette observation est par ailleurs corroborée par les résultats d'autres études qui montrent qu'avec l'accroissement de l'égalité effective entre les sexes, la violence des hommes envers les femmes diminue dans un premier temps, mais qu'à moyen terme, elle risque à nouveau d'augmenter. »

(Comment éviter la violence - PNR 40 - Communiqué de presse 2002)

www.vd.ch/egalite 23



Endiguer la violence domestique Motion Bea Heim - 09.3059

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur la pratique des cantons concernant la suspension de procédures relatives à la violence domestique. Sur la base de ce rapport, il proposera des mesures pour endiguer ces actes de violence et renforcer le statut juridique des victimes. Il évaluera en particulier des mesures visant les objectifs suivants:

1. La procédure pourra être suspendue provisoirement uniquement si l'auteur des violences suit un programme d'apprentissage contre la violence. Le classement définitif de la procédure dépendra de la réussite du programme et d'une non-récidive.
2. Si, dans les six mois suivant la suspension provisoire, l'auteur de violences cesse de participer au programme d'apprentissage ou est poursuivi pour de nouvelles violences, la procédure pourra être reprise d'office.
3. En cas de récidive, une suspension ne sera plus possible et, si la procédure a été suspendue, elle sera reprise d'office.

www.vd.ch/egalite 24



Des jeunes ambivalents

- Il coexiste des visions traditionnelles et modernes au niveau de l'égalité des sexes. Malgré le fait qu'une grande majorité des jeunes désapprouvent les affirmations légitimant la violence dans une relation entre les deux sexes, une minorité non insignifiante - un cinquième des garçons et un huitième des filles - considère que la violence à l'égard des femmes est un moyen légitime.
- (Programme national de recherche « L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation », paru en 2009)

www.vd.ch/egalite 25



Le discours médiatique entre euphémisme et silence

- conflit conjugal, crise relationnelle, différends conjugaux, drame familial, tragédie familiale
- violence dans le couple, violence conjugale, violence domestique
- auteur-e VS agresseur ou agresseuse
- homicide, meurtre, assassinat
- Elle s'est fait violer VS Elle a été violée VS Un homme l'a violée

www.vd.ch/egalite 26



Dénonciation du stalking mais silence sur le viol

- L'amour pour la première fois. C'était quand et avec qui ? Avec la bonne comme tous les bourgeois. J'avais 14 ans, je venais de lire un livre érotique, qui m'avait échauffé. Elle s'appelait Sidonie. Je lui ai dit: « Viens ici... » Elle a connu le bonheur sur la moquette! (Rires)
- (**Le Matin** – 23 juillet 2008)

www.vd.ch/egalite 27



Code pénal suisse
Art. 193 Abus de la détresse

- Celui qui, profitant de la détresse où se trouve la victime ou d'un lien de dépendance fondé sur des rapports de travail ou d'un lien de dépendance de toute autre nature, aura déterminé celle-ci à commettre ou à subir un acte d'ordre sexuel sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

www.vd.ch/egalite 28



Un discours jugé pas assez direct





www.vd.ch/egalite 29



**Textes élaborés à partir de récits de femmes confrontées à la violence conjugale.
Photos faites à l'étranger.**



*Il est jaloux. Il me surveille.
Il dit qu'il m'aime mais
il m'insulte. Je n'ose pas le quitter.*

Félicienne, 25 ans, Yverdon-les-Bains



*Si je ne veux pas faire l'amour
avec lui, il se fâche.
Il me force. J'ai honte.*

Sanije, 36 ans, Morges



*Il me frappe. La dernière fois,
il m'a cassé le poignet.
J'ai peur de lui.*

Chantal, 52 ans, Aigle



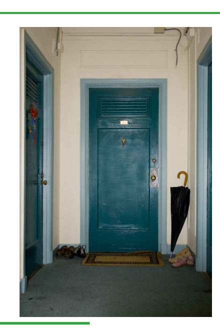
Un discours confrontant





Comment ça va à la maison?

- Document en français élémentaire, avec traduction en plusieurs langues: anglais, espagnol, portugais, italien, albanais, serbo-croate, arabe, turc, etc.
- Document simple, permettant aux femmes de s'identifier aux témoignages, à l'instar d'autres campagnes internationales.
- Collaboration avec le Centre d'accueil MalleyPrairie et Appartenances.
- Plus de 20'000 exemplaires distribués depuis avril 2008



www.vd.ch/egalite 32



Une tendance à la confrontation forte





www.vd.ch/egalite 33



Un discours thérapeutique juste efficace

- Aucune explication n'est plus vraie ou plus juste qu'une autre, certaines siéent mieux au contexte que d'autres. Certaines sont plus utiles aux clients que d'autres. » (Kuenzli 2001 : 399)

- **Kuenzli-Monard** Fabienne 2001 : Déconstruction des idées reçues sur la violence : une alternative à la violence, *Thérapie familiale* 2001/4, no 22, pp. 397-412

www.vd.ch/egalite 34



L'égalité, selon le BEFH

Dans la perspective du BEFH, l'égalité des sexes signifie que :

- tout être humain doit être libre de développer ses propres aptitudes et de procéder à des choix, indépendamment des restrictions imposées par les rôles traditionnels réservés aux hommes et aux femmes;
- les divers comportements, aspirations et besoins des femmes et des hommes doivent être considérés, appréciés et promus sur un pied d'égalité.
- Par ailleurs, le BEFH s'efforce de créer les conditions cadres pour que les femmes ne soient pas seulement bénéficiaires de mesures protectrices mais véritablement actrices du changement, et que les hommes soient plus nombreux à oser s'aventurer hors des sentiers battus.

www.vd.ch/egalite 35



3 cas de figure possibles pour réaliser la parité

- Différenciation fondamentale des activités professionnelles selon le sexe ;
- Différenciation et identité partielles, selon les domaines ;
- Identité forte des activités professionnelles entre les deux sexes.

(Godenzi 1997)

www.vd.ch/egalite 36



La violence en tant que refus de l'égalité

- « La violence physique […] ne s'impose que lorsque la violence structurelle et psychologique ne suffit plus à maintenir l'inégalité des relations. »

(**Godenzi** Alberto 1997 : Les hommes et la violence : la logique de l'inégalité, *Promouvoir l'égalité : un défi commun aux hommes et aux femmes. Actes du Séminaire international de Strasbourg des 17 et 18 juin 1997*, Publication du Conseil de l'Europe, pp. 21-30. Ici p. 24)

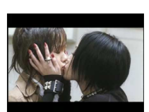
www.vd.ch/egalite 37



Vivre en toute égalité, dans le respect des choix et des différences individuelles










www.vd.ch/egalite 38



Shockvertising

- *Doit être considéré comme shockvertising toute publicité qui, indépendamment du média employé, utilise des thèmes sans aucune relation objective avec le produit ou la compagnie et capable d'entraîner des réactions violentes de la part des consommateurs dans le but d'améliorer la notoriété de la compagnie*

www.vd.ch/egalite 39



25 novembre 2009







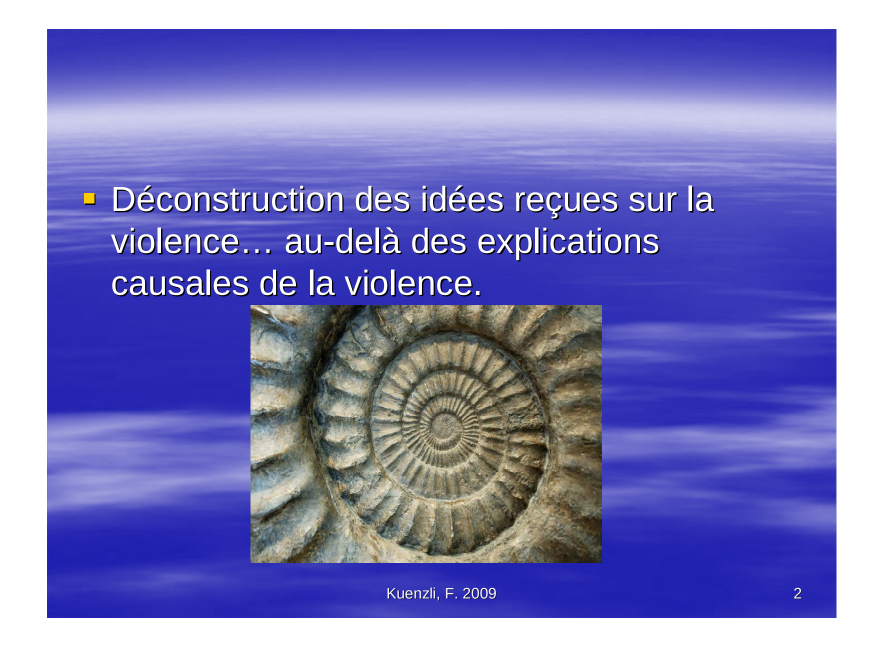
www.vd.ch/egalite 40

Annexe II

Diapositives

De **Madame Fabienne Kuenzli** - Docteure en psychologie, spécialiste en psychothérapie FSP-AVP, cabinet privé à Lausanne.

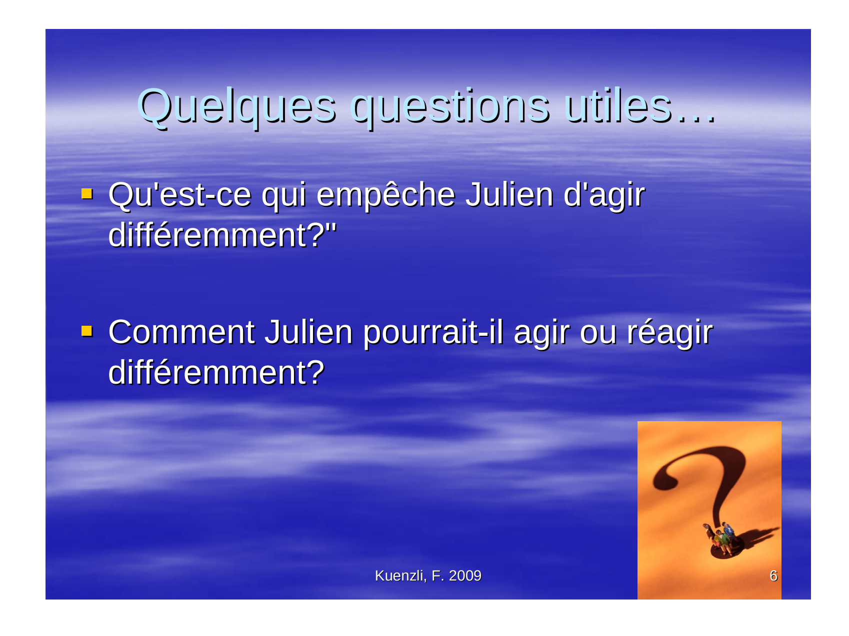





A quoi sert une explication causale de la violence?
Que renforce-t-elle?
Qu'encourage-t-elle?
Qu'apporte-elle ?
Que soutient-elle ?
Que prévient-elle?
Qu'empêche-t-elle?
Kuenzli, F. 2009
3


Comment rendre la violence moins oppressive ?
Distinguer l'action de la personne
Kuenzli, F. 2009
4


Comment penser la violence pour la rendre moins oppressive ?
Théorie des limites de Gregory Bateson (1972,1978,1979)
Michael White (1984,1986a,1990)
Kuenzli, F. 2009
5





- ***A ce moment précis quand le regard de votre femme vous a paru suppliant pourquoi avez-vous choisi d'arrêter de frapper, d'arrêter de serrer ?***

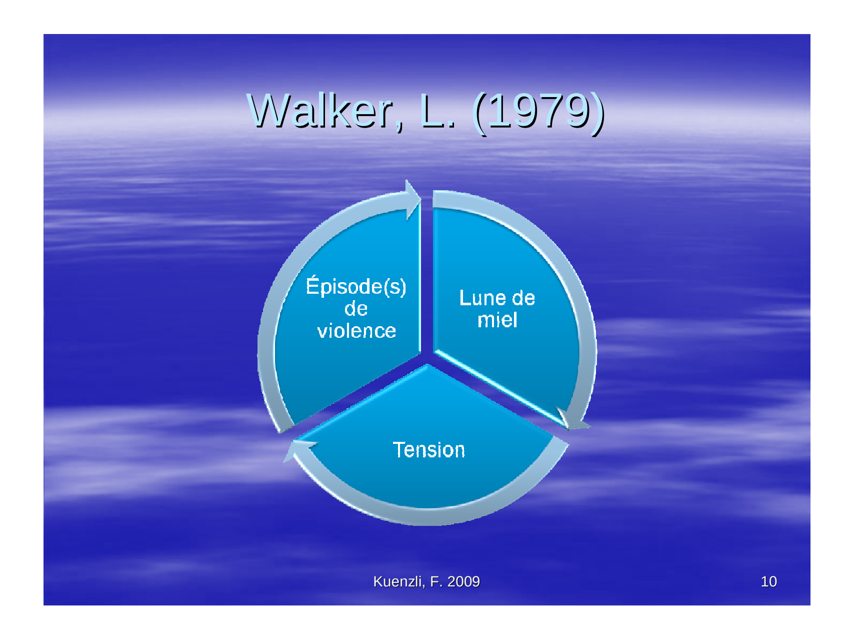
- ***Pourquoi avez-vous arrêté à ce moment là ? Qu'est-ce que cela dit à propos de vous?***

Kuenzli, F. 2009 8

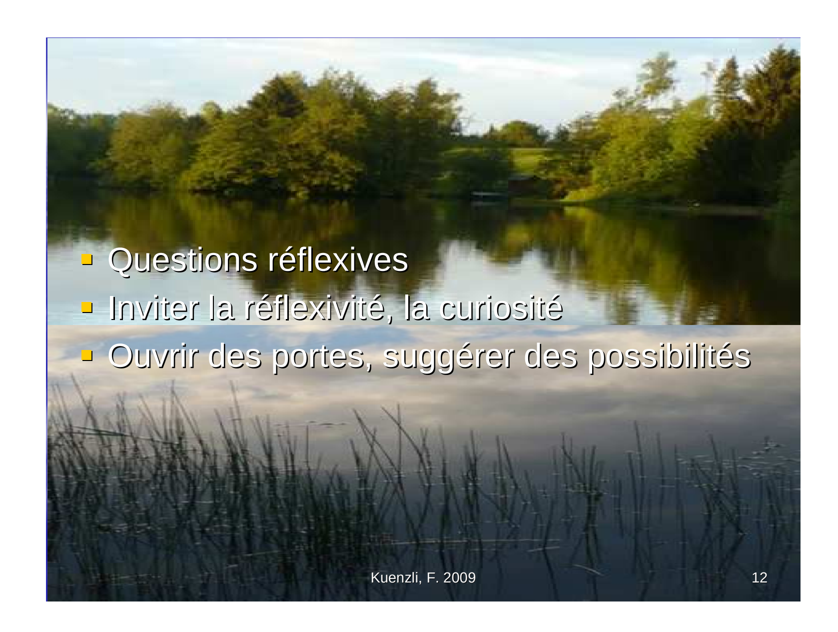
La violence
Paradigme utiles moins utiles ?

- Explications causales et fonctionnelles
- Les limites d'une explications causale
- Ethique en pratique et positionnement

Kuenzli, F. 2009 9

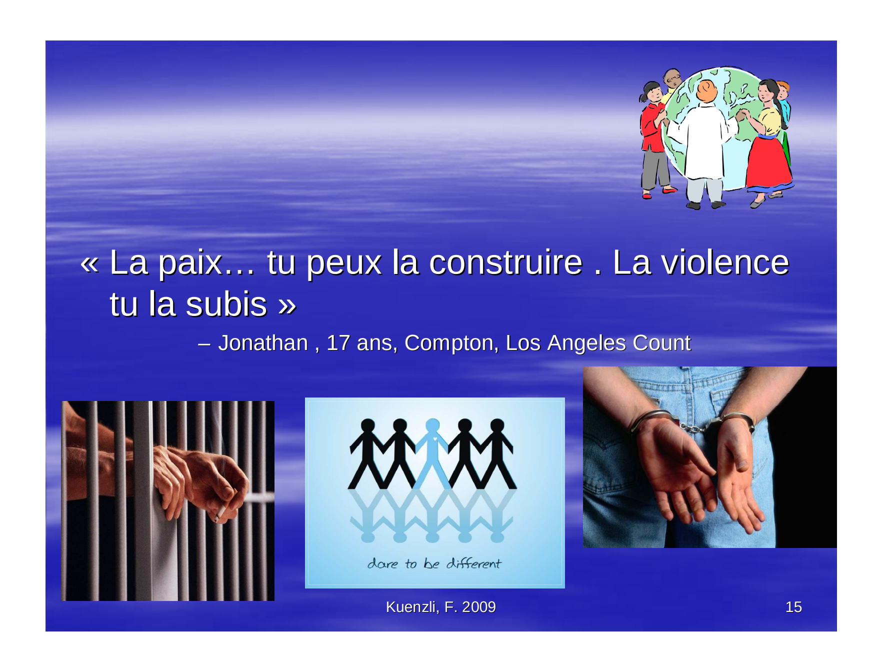





Questions réflexives
Inviter la réflexivité, la curiosité
Ouvrir des portes, suggérer des possibilités
Kuenzli, F. 2009
12


Idées restrictives
Kuenzli, F. 2009
13


Inviter une histoire alternative où la personne peu à peu redevient auteur(e) de sa vie.
Kuenzli, F. 2009
14


« La paix… tu peux la construire . La violence tu la subis »
– Jonathan , 17 ans, Compton, Los Angeles Count
dare to be different
Kuenzli, F. 2009
15


Merci de votre participation
Kuenzli, F. 2009
16

Coordonnées des intervenant-e-s

Monsieur David Bourgoz
Délégué aux violences domestiques
Bd. Helvétique 27
1207 Genève
Tél: 022 546 89 82
David.bourgoz@etat.ge.ch

Professeur André Langaney
Département d'Anthropologie et d'Ecologie
Université de Genève
Case postale
1211 Genève 4
Tél: 022 379 69 68
Andre.langaney@unige.ch

Madame Sylvie Durrer
Bureau de l'égalité entre
les femmes et les hommes
Rue Caroline 11
1014 Lausanne
Tél: 021 316 61 24
Sylvie.durrer@vd.ch

Professeur François Ansermet
Service de Psychiatrie
de l'Enfant et de l'Adolescent
Ch. des Crêts-de-Champel 41
1206 Genève
Tél: 022 382 89 55
Francois.Ansermet@hcuge.ch

Madame Fabienne Kuenzli
Ch. Pestalozzi 16
1112 Echichens VD
Tél: 079 374 54 75
fk@reflexivepractices.com

Madame Christelle Mandallaz
Coordinatrice et animatrice des
Forums Violences Domestiques
Christelle@mandallaz.ch